

Compte administratif 2019 *Ville de Nice*

Séance du Conseil municipal du 4 mai 2020



Rapport de présentation



Table des matières

Introduction	3
1. Section de fonctionnement : les objectifs du contrat financier à nouveau largement dépassés	6
1.1. Les recettes de fonctionnement	6
1.1.1. Impôts et taxes : 10 millions d'euros de pouvoir d'achat rendus aux Niçois	6
1.1.2. Les tarifs et produits du domaine	11
1.1.3. Des dotations de l'Etat en légère baisse du fait de la montée en charge de la péréquation	12
1.1.4. Les autres recettes de fonctionnement.....	14
1.2. Des dépenses de fonctionnement en diminution pour la deuxième année consécutive	18
1.2.1. Les charges à caractère général	18
1.2.2. Les charges de personnel.....	21
1.2.3. Les subventions et autres charges de gestion courante.....	22
1.2.4. Des frais financiers en baisse de 880 000 euros par rapport à 2018.....	23
1.2.5. Les autres dépenses de fonctionnement	23
2. Des investissements en hausse de 36 %	24
2.1. Les recettes d'investissement	24
2.1.1. Un autofinancement élevé des dépenses d'investissement.....	25
2.1.2. Les subventions d'investissement	25
2.1.3. Les autres recettes réelles d'investissement	26
2.2. Les dépenses d'investissement	27
2.2.1. Des dépenses d'équipement en forte hausse par rapport à 2018.....	28
2.2.2. Les autres dépenses réelles d'investissement	38
3. Situation des encours au 31 décembre 2019	38
3.1. Une importante réduction du besoin de financements extérieurs	38
3.2. Un taux moyen en constante diminution	42
3.3. Les nouveaux encours	43
Conclusion.....	44
Budget annexe de l'Opéra	45
Budget annexe Nikaïa-Acropolis.....	47



Introduction

Le compte administratif 2019 est la dernière étape d'un cycle budgétaire entamé avec le Débat d'Orientations Budgétaires de la ville de Nice le 11 octobre 2018 et l'adoption du budget primitif le 23 novembre 2018. Il s'agit ainsi de dresser, de manière synthétique, un état de l'exécution budgétaire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, soit avant le déclenchement de la crise sanitaire liée au Coronavirus. Les chiffres présentés sont établis en parfaite concordance avec le compte de gestion préparé par les services de l'Etat.

En 2019, la ville de Nice conserve le même cap que celui suivi en 2018 avec le maintien **d'une politique forte d'investissements. Les 80,8 millions d'euros de 2018 ont ainsi été augmentés de 36 % et portés à 109,9 millions d'euros** pour permettre notamment :

- L'acquisition de l'hôpital Saint-Roch destiné à être transformé en Hôtel des polices mutualisé,
- L'inauguration de la première cuisine centrale sans plastique de France,
- Ou encore l'ouverture d'un nouveau parc de 3 hectares au sein du quartier du Ray et la livraison de la première section de la trame verte au cœur de Nice.

Le budget 2019 aura également été marqué par l'amplification des mesures mises en place en faveur du pouvoir d'achat des Niçois avec :

- **Une baisse de près de 10 % de la taxe sur le foncier bâti** à laquelle est depuis venue s'ajouter une baisse équivalente en 2020,
- **La création d'un nouveau tarif social de cantine à 80 centimes d'euros pour les maternelles et 1 euro pour les élémentaires** qui profite aujourd'hui à plus de 2 000 enfants (1 300 familles).

Ces mesures ont été rendues possibles grâce au **renouvellement des performances enregistrées par la ville en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement**. Les 3 objectifs figurant dans le contrat financier avec l'Etat ont, de nouveau, très largement été dépassés :

- o Lors de la mise en place du contrat, la ville avait déjà souhaité aller au-delà des propositions faites par l'Etat en se fixant l'objectif le plus ambitieux des grandes villes de France avec une limitation de l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement à 0,75 % par an. En 2018, cet objectif avait été largement dépassé avec une baisse des dépenses de fonctionnement et un effort de 11,2 millions d'euros par rapport à l'objectif. En 2019, ces performances ont été rééditées grâce à une nouvelle baisse importante des dépenses de



fonctionnement portant la performance de la ville dans ce domaine à 16,3 millions d'euros sur 2 ans.

- Le deuxième objectif relatif au recours aux financements extérieurs a, lui aussi, une nouvelle fois largement été atteint et l'effort de la ville en la matière porté à 45 millions d'euros sur 2 ans.
- Concernant la capacité de désendettement, la ville a, comme en 2018, obtenu un ratio 2 fois inférieur à l'objectif national avec 6,3 années au lieu de 12 années recommandées par l'Etat.

La ville avait priorisé ses actions pour 2019 autour de 4 politiques publiques présentées dans les documents budgétaires. Celles-ci ont été concrétisées avec :

➤ **Pour l'objectif « Proximité/Sécurité/Commerce » (106,8 millions d'euros) :**

- 15 millions d'euros investis dans l'acquisition de l'Hôtel des Polices Saint-Roch afin de permettre la création d'un Hôtel des polices accueillant la police nationale et la police municipale (coût total de l'acquisition : 40 millions d'euros ; coût total l'opération : 200 millions d'euros).
- 3,5 millions d'euros pour le développement de la vidéosurveillance auxquels s'ajoutent 3 millions d'euros pour la sécurisation des bâtiments publics,
- 1 million d'euros dépensés pour la réalisation des projets de proximité adoptés par les conseils de quartier (contre 880 000 euros en 2018),
- L'approbation en juin 2019 d'un tarif spécifique de stationnement horaire de 1 euro tous les samedis après-midi et l'ouverture en journée des places de livraison pour favoriser l'activité commerciale de proximité.

➤ **Pour l'objectif « Ecologie, numérique et mobilité » (60 millions d'euros) :**

- 10 millions d'euros au titre de la participation de la ville de Nice à la création des lignes 2 et 3 de tramway,
- 5 millions d'euros pour l'aménagement du parc urbain du Ray,
- La transformation des couloirs de bus en une trame verte composée de pistes cyclables sur l'axe BOTTERO-JOFFRE-PASTORELLI-DEVOLUY,
- La poursuite du plan de numérisation des écoles avec 400 000 euros destinés notamment à l'acquisition de lots de tablettes supplémentaires pour porter le parc mis à disposition des classes élémentaires à 1 660 tablettes.



➤ **L'objectif « Vivre ensemble-intergénérationnel » (336,1 millions d'euros)**

Cet objectif a été la ligne directrice de nombreuses actions dans les secteurs de la petite enfance, de l'éducation, du sport, de la jeunesse ou encore de la culture :

- Développement d'un programme ambitieux de modernisation, de rénovation et de création d'écoles pour permettre notamment les dédoublements de classes pour les CP et CE1 des écoles de l'éducation prioritaire dans les meilleures conditions : 7,66 millions d'euros ont ainsi été investis au cours de l'année 2019,
- Création de 1 088 places de crèches supplémentaires entre 2008 et 2018 et poursuite de ces actions en 2019 avec l'acquisition des terrains destinés à la création du nouveau centre intergénérationnel de Nice Méridia,
- Création ou rénovation des équipements sportifs mis à disposition de tous les citoyens : 5,9 millions d'euros ont ainsi été investis au cours de cet exercice 2019 pour finaliser les travaux du nouveau centre d'entraînement de l'OGC Nice ou encore pour permettre la création d'un nouveau terrain de grand jeu inauguré dans le cadre de l'opération du Ray,
- 5,7 millions d'euros d'aides aux bailleurs sociaux ont également été versés pour favoriser la création de nouveaux logements sociaux et la rénovation du parc existant,
- 9,4 millions d'euros ont par ailleurs été investis dans les différentes opérations de réhabilitation du patrimoine architectural (façades, promenade des Anglais...) et bâti (tour Saint-François, ancien Sénat). La municipalité entend ainsi, non seulement favoriser l'embellissement de la ville, mais également contribuer à conforter les liens entre les Niçois et leur histoire,
- La création d'une nouvelle maison des séniors de 170 m² au 19 rue Gioffredo pour ouvrir un guichet unique de services et d'animations pour les plus de 55 ans.

➤ **L'objectif « Rayonnement évènementiel » (12,4 millions d'euros)**

L'année 2019 a encore été riche en matière événementielle avec plusieurs événements phares :

- Année cinéma et célébration des 100 ans des studios de la Victorine,
- Coupe du monde féminine de football,
- Championnat du monde d'Ironman,
- Carnaval,
- Nice Jazz Festival,

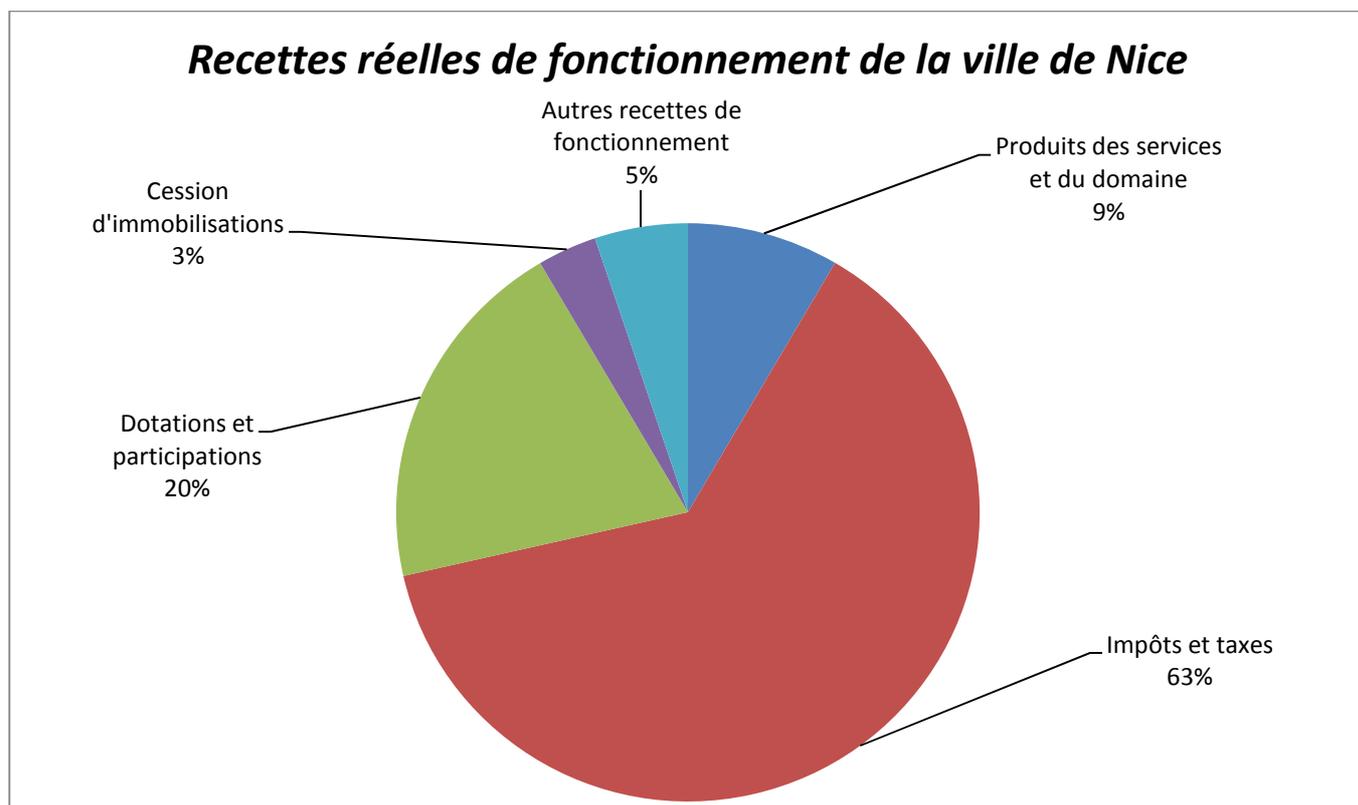


- Course-cycliste Paris-Nice,
- Fête du Port,
- Foire de Nice,
- etc.

1. Section de fonctionnement : les objectifs du contrat financier à nouveau largement dépassés

1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 (réelles et d'ordre) s'élèvent à la somme totale de **592,7 millions d'euros**. Elles se ventilent de la manière suivante :



1.1.1. Impôts et taxes : 10 millions d'euros de pouvoir d'achat rendus aux Niçois

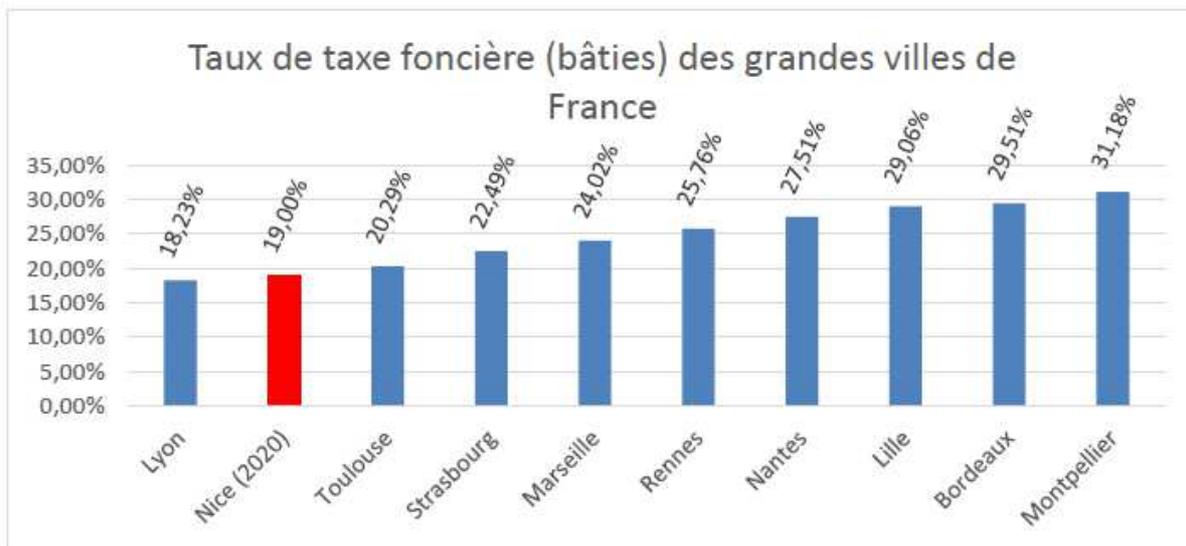
Au cours des dix dernières années et malgré la baisse des dotations, la ville de Nice n'a pas majoré ses taux de sa fiscalité. En 2019, le Conseil municipal a, au contraire, baissé son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de près de 10 %.

Au niveau national, les taux de taxe d'habitation (21,10 %), de taxe foncière sur les propriétés bâties (21 %) et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (35,69 %) de la ville de Nice la placent parmi les trois plus grandes villes françaises où la fiscalité communale est la moins élevée.



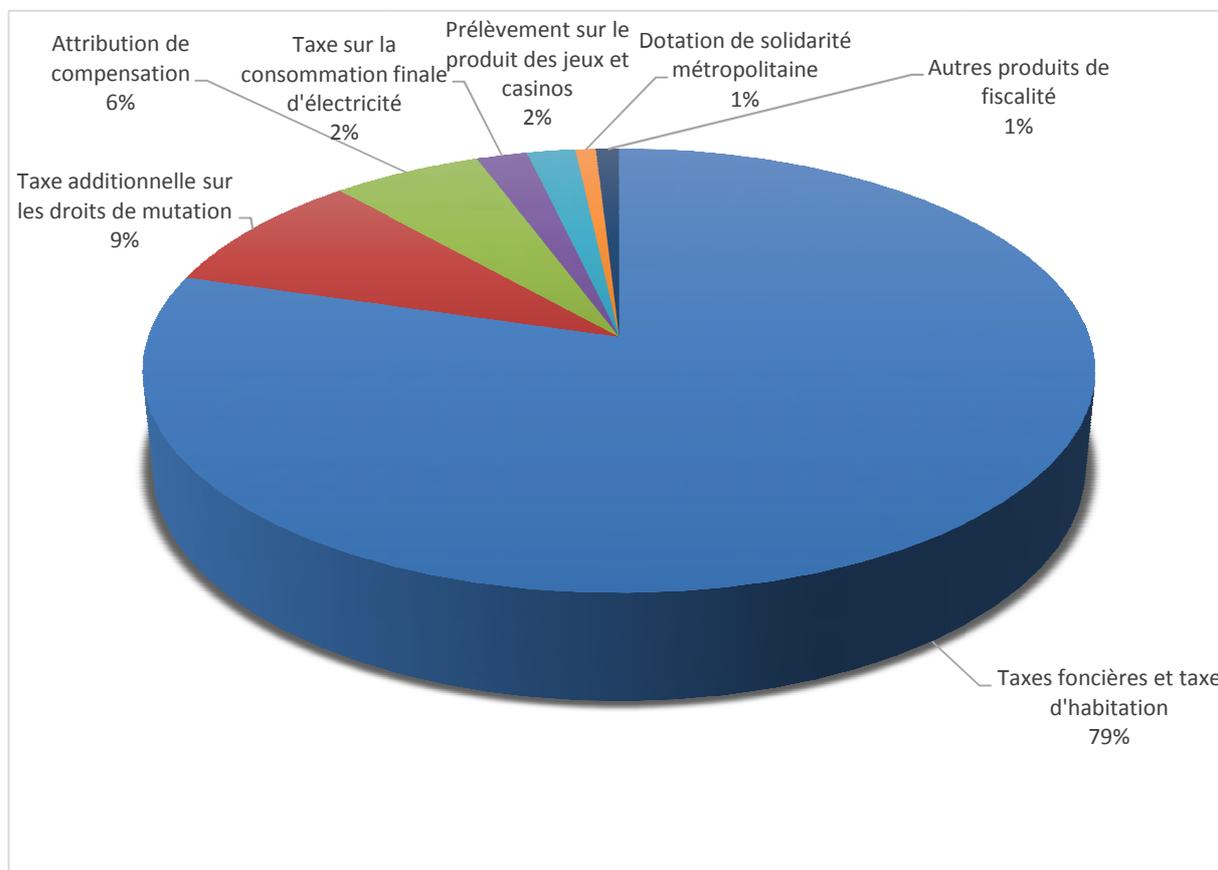


En 2020, la ville de Nice aura même le deuxième taux de taxe foncière le plus bas des grandes villes de France après la ville de Lyon¹ :



En 2019, les impôts et taxes ont totalisé un montant de **371,7 millions d'euros**. La ville ayant baissé son taux de taxe sur le foncier bâti en 2019, le produit de cet impôt diminue de plus de 10 millions d'euros, améliorant d'autant le pouvoir d'achat des foyers niçois et soutenant les entreprises locales.

Dans le détail, ces recettes sont ventilées de la manière suivante :



¹ Hors Paris qui dispose d'un statut particulier.



1.1.1.1. Les contributions directes (295,9 millions d'euros)

Les contributions directes sont le principal poste de recettes de fonctionnement pour la ville de Nice. En 2019, elles totalisent un montant de **295,9 millions d'euros** détaillé comme suit :

Taxes foncières et d'habitation	2018	2019
	(en €)	(en €)
Taxe d'habitation	139 838 087	144 184 993
Taxe d'habitation majorée pour les résidences secondaires	4 655 640	14 875 772
Taxe foncière sur les propriétés bâties	146 615 551	136 323 054
Taxes foncières sur les propriétés non-bâties	436 000	479 802
TOTAL GENERAL	291 545 278	295 863 621

1.1.1.2. Les produits de la fiscalité reversée par la Métropole Nice Côte d'Azur (24,8 millions d'euros)

Deux produits s'analysent comme des « reversements de fiscalité » et représentent 4 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont versés annuellement à la ville de Nice par la Métropole Nice Côte d'Azur, à savoir :

🚦 L'attribution de compensation (21,8 millions d'euros)

Depuis 2012, le montant de l'attribution de compensation pour la ville de Nice était fixé à 18,6 millions d'euros. En 2016, une modification a été effectuée dans le strict respect de la neutralité budgétaire, et s'est accompagnée d'une augmentation de l'attribution reçue à due concurrence du transfert 4 nouvelles compétences en application de la loi MAPTAM : les aires d'accueil des gens du voyage, le crématorium, l'aménagement numérique et depuis le 1^{er} janvier 2019 la compétence promotion du tourisme.

🚦 La dotation de solidarité métropolitaine (3 millions d'euros)

Cette dotation a pour objectif un partage équilibré de la richesse fiscale sur le territoire métropolitain et d'exprimer, au sein du budget métropolitain, la solidarité territoriale.

La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) permet l'enregistrement d'une recette totale de **3 000 000 €**, conforme à l'enveloppe des prévisions budgétaires.

**1.1.1.3. Les autres produits fiscaux (50 millions d'euros)**

Les montants perçus au titre des autres impôts et taxes diminuent de 11,5 % par rapport à l'an passé, en raison du transfert de la compétence promotion du tourisme et de la taxe de séjour à la Métropole Nice Côte d'Azur. Dans le détail, ils sont répartis de la sorte :

NATURE DE LA RECETTE	2018 (en €)	2019 (en €)	Variation 2019/2018
Droits de place	1 206 128	1 152 171	-4,47%
Taxe sur les pylônes électriques	130 240	133 540	2,53%
Taxe sur l'électricité	7 342 750	7 375 475	0,45%
Taxe de séjour	11 108 958		Transfert à la Métropole
Impôts sur les cercles et maisons de jeux	1 107	1 206	8,94%
Prélèvements sur les produits bruts des jeux dans les casinos	6 921 956	7 081 417	2,30%
Taxe locale sur la publicité extérieure	1 450 777	1 282 443	-11,60%
Taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière	28 454 201	32 982 235	15,91%
Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	8 455	82 620	
TOTAL GENERAL	56 624 572	50 091 107	-11,54%

Le produit la **taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** a progressé entre 2018 et 2019 grâce à l'augmentation du volume des transactions réalisées sur le marché immobilier, en lien avec la faiblesse des taux d'intérêt.

Evolution	2017 (en €)	2018 (en €)	2019 (en €)
Taxe additionnelle aux droits de mutation à la taxe de publicité foncière	26 498 967	28 454 201	32 982 235

S'agissant de la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)**, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, elle est l'une des trois taxes qui ont remplacé les taxes locales sur l'électricité (TLE). Son produit est stable entre 2018 et 2019.

Evolution	2017 (en €)	2018 (en €)	2019 (en €)
Taxe sur l'électricité	7 266 323	7 342 750	7 375 475

Enfin, pour le **prélèvement sur les produits des jeux dans les casinos**, on constate une progression du produit de 2,3 % entre 2018 et 2019.

Evolution	2017 (en €)	2018 (en €)	2019 (en €)
Prélèvement sur les produits bruts des jeux dans les casinos	6 664 858	6 921 956	7 081 417



1.1.2. Les tarifs et produits du domaine

Les produits des services du domaine constatent les droits perçus des usagers des services locaux (droits d'entrée, diverses taxes et redevances communales). En 2019, ils représentent **49,6 millions d'euros**. Ce montant se décompose comme suit :

LIBELLE	2018 (en €)	2019 (en €)
Concessions et redevances funéraires	1 299 444	1 234 789
Droits de stationnement, location voie publique	8 907 357	10 422 524
Redevances diverses	4 752 027	4 162 252
Redevances et droits à caractère culturel	3 656 395	4 175 273
Redevances et droits à caractère sportif et de loisirs	5 557 750	6 237 463
Redevances et droits à caractère social	4 681 899	4 746 047
Redevances et droits services périscolaire et enseignement	11 877 047	11 419 244
Autres redevances et droits	1 574 043	1 693 052
Locations diverses	8 010	10 815
Remboursements de frais	1 940 153	2 544 674
Autres produits d'activités	244 179	2 984 743
TOTAL CHAPITRE 70	44 498 305	49 630 876

Les principaux postes en évolution sont les suivants :

- Droits de stationnement, location voie publique (+ 17 %, soit plus de 1,5 million d'euros de recettes supplémentaires). Cette hausse est en partie liée à la mise en facturation de 63 terrasses supplémentaires.
- Autres redevances et droits (+ 7 %, soit 119 009 € de recettes supplémentaires)
La différence par rapport à 2018 vient notamment des nouvelles recettes générées par la Maison de Nice (+ 62 370 €) et les Studios de la Victorine (partenariat Orange et France Télévision pour le centenaire des studios : 36 610 €.)
- Redevances et droits à caractère culturel (+ 14 %, soit 518 878 € de recettes supplémentaires). Cette recette est en hausse notamment grâce à l'augmentation des produits du Village de Noël (+ 184 757 €), mais aussi grâce à l'augmentation des recettes du Nice Jazz Festival (+ 147 861 €) et diverses autres recettes sur les différents points culturels de la ville.
- Autres produits d'activités : La forte progression de ce poste est liée à la reprise en régie du Carnaval de Nice dont les recettes de l'édition 2019 s'élèvent à 2,7 millions d'euros.
- Redevances et droits services périscolaire et enseignement
Dans le même temps, certains produits affichent une baisse et notamment les redevances et droits des services périscolaire et d'enseignement qui baissent de quasiment 500 000 euros. Cette baisse est principalement due au relèvement en septembre 2018 (de 600 à 700 €) du seuil d'accès aux tarifs réduits et à la création en septembre 2019 d'un nouveau tarif social de cantine (0,80 € pour les maternelles et 1 € pour les élémentaires) pour toutes les familles dont le quotient familial se situe en-deçà de 350 €.



1.1.3. Des dotations de l'Etat en légère baisse du fait de la montée en charge de la péréquation

Comme annoncé lors du vote du budget primitif, il a été constaté une baisse des dotations durant l'exercice 2019. La loi de finances prévoyait, après 4 années de baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement, une stabilisation à périmètre constant.

La baisse s'explique donc par la hausse de la péréquation et des versements alloués aux collectivités disposant de moindres ressources. Ainsi, la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil se voit écartelée afin de financer l'évolution des dotations de péréquation communale.

DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT	2016 (en €)	2017 (en €)	2018 (en €)	2019 (en €)	variation 2019/2016
DGF - dotation forfaitaire	75 200 223	69 536 554	68 912 010	68 505 844	- 8,91%
DGF - dotation nationale de péréquation	3 474 383	3 545 232	3 423 609	3 399 418	-2,16%
DGD - hygiène et santé publique	4 214 929	3 555 622	3 555 622	3 555 622	-15,64%
DGD - monuments historiques, construction et habitation	15 065	15 065	13 634	13 634	-9,50%
Dotation forfaitaire de recensement	77 721	73 670	72 254	70 714	- 9,02%
Dotation pour les titres sécurisés	120 720	120 720	248 520	300 554	148,97%
Dotation spéciale instituteurs	36 504	33 696	25 272	22 464	- 38,46%
Frais d'assemblées électorales	110 170	237 265	-	-	-
Dotation DMTO	-	34 535	45 175	49 858	-
TOTAL GENERAL	83 173 426	77 152 359	76 296 096	75 918 108	- 8,72%
Variation en %		- 7,26%	-1,11%	-0,50%	

Principal concours financier de l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF) se compose d'une dotation forfaitaire et d'une dotation nationale de péréquation.

- La dotation forfaitaire, d'un montant de 68 505 844 €, enregistre **une perte de 406 166 €** par rapport à 2018 au titre de la « *contribution supportée par les collectivités au redressement des finances publiques.* »

ANNEE	Montant de la dotation forfaitaire de la DGF
2013	100 941 140
2014	96 797 574
2015	86 284 262
2016	75 200 223
2017	69 536 554
2018	68 912 010
2019	68 505 844



- ✚ La dotation nationale de péréquation (**3 399 418 €**), après une légère hausse en 2017, baisse de **24 191 €** pour se retrouver à un niveau plus bas encore qu'en 2016.

Liée au potentiel fiscal communal, elle est composée de deux parts :

- la première, dite « *principale*, » vise à corriger les insuffisances de potentiel financier,
- la seconde, dite « *majoration* », est plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.

En complément de la DGF, diverses dotations ont pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. Le montant de cette Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est maintenu à son niveau depuis 2009, soit 3 555 622 €.

La ville de Nice perçoit également quatre autres dotations de la part de l'Etat, dont les montants sont les suivants :

✚ Depuis 2004, la collecte des informations liées au recensement est organisée et contrôlée par l'INSEE. Les enquêtes sont préparées et réalisées par les communes qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire dont le montant de 70 714 € pour la ville de Nice est en baisse par rapport à 2018 et ne couvre pas la totalité des frais engagés par la ville de Nice à hauteur de 112 000 € pour 2019.

✚ Créée par la loi de finances pour 2009, la dotation pour les titres sécurisés est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité. Cette dotation forfaitaire s'élève pour 2019 à 255 620 € et ce, au regard des 24 stations biométriques de la ville de Nice. Pour information, l'Etat attribue 8 580 € par dispositif de recueil ainsi qu'un « bonus » de 3 550 € lorsque chacune des stations biométriques en fonctionnement ont enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

✚ La dotation annuelle au titre du dispositif de dématérialisation des actes d'état-civil COMEDec La participation financière de l'Etat sur ce dispositif est pour 2019 de 44 934 €. Il faut noter que ce montant comprend à la fois, la compensation financière perçue au titre de l'année 2018, soit 17 971 €, ainsi que celle attribuée au titre de 2019, soit 26 963 €.

En effet, l'année 2018 devait être la première année de versement de cette dotation mais la mise en place cette participation financière, au niveau de l'Etat, (signature d'une convention, centralisation de l'ensemble des coordonnées bancaires des communes éligibles) n'a pas permis son octroi en fin d'année 2018.

✚ Le logement des instituteurs ou, à défaut, l'indemnité représentative de logement en tenant lieu (IRL), constitue une dépense obligatoire pour les communes. Depuis 1983, l'Etat compense aux communes cette charge obligatoire qui leur est faite de loger les instituteurs au moyen d'une dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI). Dissociée de la DGF depuis 1986, cette dotation spéciale continue cependant d'évoluer comme la DGF et d'être répartie proportionnellement au nombre des instituteurs exerçant dans les écoles publiques, logés par les communes ou recevant une indemnité de logement. Le montant de cette dotation baisse cette année, à due concurrence de la prévision de la baisse du nombre d'ayant-droits. Le montant alloué à la ville de Nice en 2019 s'est élevé à 22 464 €.



1.1.4. Les autres recettes de fonctionnement

Les compensations fiscales (18,7 millions d'euros)

Ces allocations annuelles, versées par l'Etat aux collectivités locales pour compenser les pertes de recettes fiscales dues aux exonérations et allègements de bases décidés par voie législative, constituent depuis des années les « variables d'ajustement » de l'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Avec un montant de **18 705 269 €**, elles progressent de 4 % par rapport à l'année précédente. La progression du produit des allocations compensatrices est due à une augmentation des allocations compensatrices de taxe foncière bâtie et non bâtie, de taxe d'habitation pour compenser la disparition progressive de la taxe d'habitation, ainsi que l'apparition de l'allocation compensatrice pour la perte de taxes additionnelles aux droits de mutation.

NATURE DE LA RECETTE	2017 (en €)	2018 (en €)	2019 (en €)	Variation 2019/2018
Allocations compensatrices de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	525 399	-	-	-
Compensation perte taxes additionnelles droits de mutation	-	-	49 858	-
Allocations compensatrices de taxes foncières (bâti et non bâti)	735 731	750 046	773 734	3,15%
Allocations compensatrices de taxe d'habitation	16 728 612	17 194 176	17 881 677	3,99%
TOTAL GENERAL	17 989 742	17 944 222	18 705 269	4,24%

Le fonds de compensation de la TVA (0,28 million d'euros)

La loi de finances pour 2016 et la loi de finances rectificative pour 2015 ont modifié le dispositif de versement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui était réservé jusqu'ici aux seules dépenses d'investissement retracées dans les comptes administratifs des bénéficiaires du fonds.

La loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Avec un montant de **283 530 €**, la ville de Nice a perçu ce fonds pour ses dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées en 2018, la voirie étant quant à elle de compétence métropolitaine.

Les participations et subventions (23,5 millions d'euros)

Participation de l'Etat (429 982 €) dont :

- Service Minimum d'accueil dans les écoles durant les périodes de grève : **37 865 €**,
- Organisation des élections et la mise sous pli : **115 248 €**,
- Lutte contre les drogues et les conduites addictives : **67 270 €**,
- Le centenaire des studios de la Victorine : **40 000 €**,
- Le Conservatoire National à Rayonnement Régional : **110 000 €**,
- Le Contrat lecture : **20 000 €**,
- Ma ville mon école : **5 000 €**,
- Le MAMAC : **5 000 €**.



➤ Les autres subventions et participations (23 millions d'euros)

Les autres dotations, subventions et participations reçues par la ville de Nice en 2019 (Etat, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Métropole Nice Côte d'Azur et communes) s'élèvent à la somme de **23 036 596 €**.

Ce montant provient essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour **21 153 089 €** au titre du Contrat Enfance-Jeunesse, et de sa participation au coût de journée dans divers dispositifs, dont les équipements multi-accueil, les crèches, l'accueil de loisirs dans le cadre du temps libre, et le financement des services sociaux.

✚ Les « *atténuation de charges* » comptabilisent **2,7 millions d'euros** de recettes et correspondent essentiellement au reversement de rémunérations et de charges sociales liées aux mises à disposition de personnels, aux remboursements par les organismes sociaux des indemnités journalières pour cause d'accidents de travail, la participation des agents aux prestations sociales, ainsi que la nouvelle comptabilisation des avoirs sur factures pour un montant de 112 975 €.

✚ Les "*autres produits de gestion courante*" s'élèvent à la somme de **15 601 608 €**.

Cette somme comprend notamment :

- Les produits des loyers issus de la gestion du patrimoine de la ville de Nice : 11 830 767 € ;
- Les redevances versées par les fermiers, concessionnaires et partenaires : 653 133 € ;
- La mise à disposition du Musée National du Sport : 537 221 €
- Les recettes à la suite de condamnations de justice en faveur de la ville de Nice, avoirs, subrogations aux droits de particuliers : 111 817 € ;
- Les recettes de la régie administration funéraire : 30 253 € ;
- La vente de la production photovoltaïque : 51 447 € ;
- Les produits divers de gestion courante (redevances d'occupation du domaine public, régularisation de charges...) : 2 386 970 €.

✚ Les "*produits financiers*" s'élèvent à la somme de **1 663 835 €**.

Ils retracent essentiellement :

- Le remboursement de la part des intérêts de la quote-part des emprunts globalisés (part des emprunts ayant financé des compétences transférées) assumée par la Métropole Nice Côte d'Azur pour un montant de 1 233 172 € ;
- Des dividendes perçus au titre de parts sociales détenues par la ville pour un montant de 203 344 € ;
- Les intérêts sur la cession de réseaux câblés pour 227 319 €.



Les "produits exceptionnels" s'élèvent à la somme de **21 927 473 €**.

Ils retracent entre autres :

- Les produits de diverses cessions de biens immobiliers pour un montant global **19 447 687 €** détaillé ci-après :

Biens cédés	Montant (en €)
Saint Jean d'Angely – volume 20	4 898 000
277 Avenue Sainte Marguerite – lot 3	4 150 000
34 Avenue des Diables Bleus	2 200 000
Saint Jean d'Angely – volume 19	1 882 000
12 Avenue de la République	1 200 000
4 Rue Olivetto Le Parme	600 000
48/52, av Denis Semeria (local Poste)	480 000
25 – 26 Avenue Mirabeau	325 000
100 Corniche André de Joly	310 000
277 Avenue Sainte Marguerite – 21 parkings	273 000
15 Chemin du Mont Gros	260 000
16 Rue de la Providence	260 000
156 Avenue de la Californie – lot 4	245 000
102 Avenue de la Californie – lots 65 et 34	232 000
25 Rue Pairolière – lots 1 et 2	220 000
29 Avenue Vittone	190 000
16 Rue Barillerie	187 000
42 Avenue Denis Semeria	170 000
34 Avenue de la République – lot 2	170 000
2 Rue Michelet – lot 13	168 000
102 Avenue de la Californie – lot 72-31-22	164 000
7 Rue Mascoinat – lot 26	141 800
Divers véhicules et matériels	137 318
4 Rue des Roses	130 000
10 Rue Guignonis – lot 187	106 000
14 Rue Droite – lot 10	101 166
Autres cessions	247 403
MONTANT TOTAL DES CESSIONS DE BIENS	19 447 687



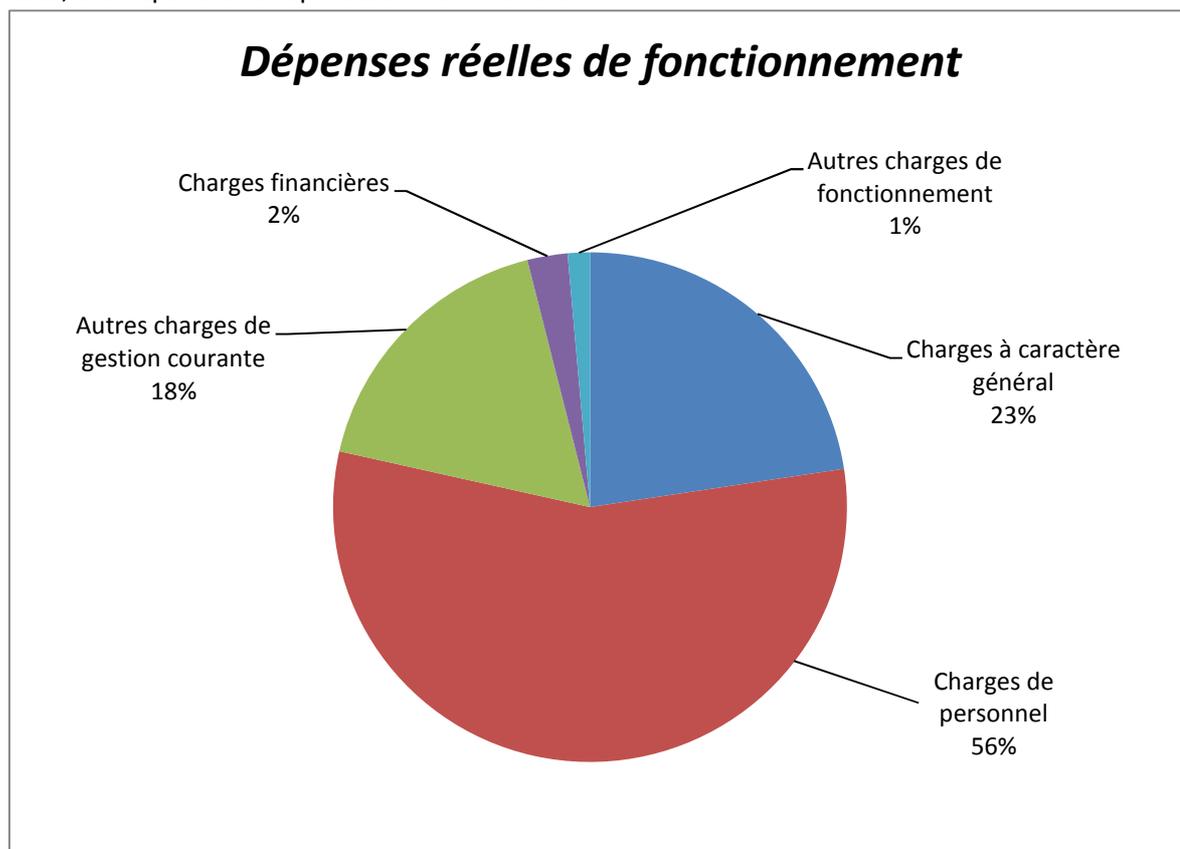
- Pour un montant total de **2 479 786 €**, divers produits exceptionnels ventilés comme suit :

NATURE DES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	MONTANT (en €)
Indemnisation de sinistres par les assureurs	693 942
Recettes sur succession	662 917
Pénalités sur marchés publics	343 883
Remboursement dégradations stade Allianz	233 439
Régularisations diverses	148 181
Droits d'auteur & SACEM - Legs KOSMA	146 962
Abattement casino RUHL 2019	133 389
Mandats annulés sur exercices antérieurs	54 264
Mécénat et parrainage MAMAC et MARINE	30 000
Astreintes urbanisme	23 583
Constitution servitudes de passage	3 600
Encaissements après admission en non-valeur	3 127
Produits exceptionnels divers	2 499
MONTANT TOTAL HORS CESSION DE BIENS	2 479 786

1.2. Des dépenses de fonctionnement en diminution pour la deuxième année consécutive

Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) de l'exercice 2019 s'élèvent à la somme de **567,3 millions d'euros**. Sur les seules dépenses réelles soumises au contrat financier, celles-ci sont en **baisse de 0,36 %** alors que l'engagement pris par la ville auprès de l'Etat permettait de les augmenter de 0,75 %.

Par poste, ces dépenses se répartissent comme suit :



1.2.1. Les charges à caractère général

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications...)

Ces dépenses, d'un montant total de **116 624 299 €** (soit 23 % des dépenses de fonctionnement) se décomposent comme suit par politique publique :

- ✓ **Au titre de la sécurité et de la salubrité publiques (3,8 millions d'euros) :**
 - Entretien des bâtiments et équipements de police municipale : 1 573 062 € ;
 - Défraiement des réservistes, honoraires, frais d'actes et de contentieux : 1 348 357 € ;
 - Dépenses diverses d'hygiène et de salubrité publique, notamment pour la cause animale : 751 251 € ;
 - Entretien et réparations des réseaux de vidéo protection : 686 892 € ;



- Sécurisation des accès des locaux de la police municipale par des entreprises de sécurité privée : 231 811 €.
- ✓ **Au titre de l'enseignement et de la formation (18,7 millions d'euros) :**
 - Dépenses de fournitures administratives, de produits alimentaires, de consommation de fluides, de fournitures scolaires pour les 154 écoles publiques niçoises : 12 238 291 € ;
 - Dépenses assurées au titre de l'accueil des enfants dans les écoles publiques, de la gestion du temps périscolaire, de l'offre de loisirs diversifiés en direction des enfants âgés de 3 à 17 ans, et de la gestion en régie de la restauration scolaire : 3 704 788 € ;
 - Dépenses d'entretien, de maintenance, de nettoyage des locaux : 2 755 963 €.
- ✓ **Au titre des sports et de la jeunesse (19,8 millions d'euros) :**
 - Les dépenses liées aux animations sportives mises en œuvre tout au long de l'année en direction de la population (Iron Man, Coupe du Monde féminine de football, Paris-Nice, etc.) : 5 686 434 € ;
 - Des achats de matières et fournitures pour le fonctionnement des installations sportives de la ville de Nice (fluides, combustibles, carburant, alimentation...) : 3 463 474 € ;
 - L'entretien et la maintenance annuels des bâtiments : 2 736 600 € ;
 - Les frais de gardiennage, de nettoyage de locaux : 1 176 760 € ;
 - Les locations mobilières et immobilières : 1 154 751 € ;
 - Les animations jeunesse, comprenant la mise en place du centre nautique Li Rateta pour les enfants et adolescents : 940 075 € ;
 - Le coût annuel du contrat de partenariat public privé de l'Allianz Riviera : 4 640 223 €.
- ✓ **Au titre de la culture (16,8 millions d'euros) :**
 - Dépenses liées aux diverses manifestations, expositions, animations artistiques et culturelles organisées par la ville de Nice : 5 295 208 € ;
 - Dépenses d'entretien, de maintenance, de gardiennage, de nettoyage des divers bâtiments culturels de la ville de Nice (bibliothèques, musées, théâtres...) : 4 640 918 € ;
 - Dépenses relatives à la manifestation du Nice Jazz Festival : 2 990 140 € ;
 - Dépenses de fournitures administratives, de produits alimentaires, de consommation de fluides, de fournitures de papèterie et de publications diverses : 2 254 106 € ;
 - Dépenses de primes d'assurances, d'impôts et autres frais administratifs : 1 424 647 € ;
 - Dépenses des boutiques des musées : 200 474 €.
- ✓ **Au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement (15,2 millions d'euros) :**
 - 4 593 157 € pour l'aménagement, l'entretien des espaces verts, l'entretien du matériel agricole et la fourniture de produits divers ;
 - 3 205 649 € pour l'entretien et maintenance des horodateurs à la suite de la reprise en régie du stationnement payant de surface, et la gestion des bornes escamotables de sécurisation de la Promenade des Anglais ;
 - 2 360 679 € au titre de l'entretien du parc Phoenix et de la promenade du Paillon ;
 - 1 136 023 € pour l'entretien du front de mer ;
 - 601 165 € au titre du nettoyage du plan d'eau de la Baie des Anges ;
 - 704 830 € au titre de l'entretien des cimetières ;



- 534 152 € au titre de dépenses diverses et variées liées à des actions en faveur de l'environnement, l'écocitoyenneté et le développement durable ;
- 475 454 € au titre d'opérations foncières et d'aménagement urbain.
- ✓ **Au titre des interventions sociales et de la santé (1,3 million d'euros) :**
 - 707 372 € d'interventions en faveur des séniors, des familles, des personnes en situation de précarité et des personnes en situation de handicap. En 2019, cette politique a été en particulier marquée par l'inauguration d'une nouvelle maison des séniors au 19 rue Gioffredo et l'ajout de nouvelles activités dans la programmation offerte à ce public. L'atelier « *click and cook* » permet par exemple d'initier les séniors à la cuisine niçoise et les invite à créer leur livre de cuisine numérique ;
 - 589 592 € en faveur d'actions de prévention de santé, de services sociaux et sanitaires (dispensaires, centres de PMI, vaccinations, etc.) ainsi que des espaces d'éducation à la santé.

Ces interventions réalisées par la ville de Nice en faveur du social et de la santé interviennent en complément de celles menées par son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour lequel une subvention annuelle de 17,4 millions d'euros a été allouée en 2019 par la ville (soit 400 000 euros de plus qu'en 2018).

✓ **Au titre du développement touristique et de l'attractivité de la ville de Nice (7,7 millions d'euros) avec notamment :**

- 5 628 881 € pour le Carnaval ;
- 975 267 € pour les animations du Village de Noël ;
- 569 176 € des loyers et charges locatives versés pour des locations de locaux par la ville de Nice ;
- 182 142 € pour les dépenses de la maison de Nice.

✓ **Au titre des dépenses à caractère général (33,3 millions d'euros)** avec notamment des dépenses diverses liées au paiement des primes d'assurances, des impôts et taxes dus par la ville, des frais d'affranchissements et de télécommunications, l'achat de petits équipements et de prestations de services, la prise en charge des frais de transport des agents, etc.



1.2.2. Les charges de personnel

Avec un total de 288 696 304 €, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget municipal avec un ratio de 56 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2019. L'évolution des charges de personnel au regard de l'exercice 2018, de + 1,58 %, provient essentiellement de mesures réglementaires ainsi que de choix de gestion destinés à améliorer la qualité des services rendus à la population.

- Des dépenses réglementaires :
 - La mise en œuvre des mesures prévues par le protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière, pour un montant de 646 775 € ;
 - La progression de carrières réglementaire des agents (avancements d'échelons) et la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), pour un montant total de 851 355 € ;
 - L'organisation des élections européennes de mai 2019, pour un montant total de 191 591 € ;
- Des dépenses liées aux choix stratégiques de la commune pour améliorer la qualité de service à destination de la population :
 - La poursuite des efforts réalisés depuis 2017 en matière de sécurité et protection de la population, notamment par le recrutement d'agents de la Direction de la police municipale affectés au sein des écoles en ayant fait la demande, pour un montant total de 445 500 € ;
 - La reprise en gestion directe de l'organisation du Carnaval, réalisée au cours du second semestre 2017, dont l'impact a été supporté en année pleine en 2019 (+792 200 €). Il est toutefois précisé que la reprise de la masse salariale du Carnaval par la ville a été compensée par la reprise des recettes tarifaires de cette manifestation et l'évolution de la subvention versée auparavant par la ville à l'Office du Tourisme.
- Des dépenses liées à la politique de la ville de Nice en faveur du « bien-être et de la qualité de vie au travail » et de la prévention de la précarité :
 - L'augmentation de la valeur faciale des titres restaurants dont bénéficient les agents (hausse de 8 € à 9 €), pour un montant de 415 582 € ;
 - Dans le cadre de l'accord-cadre conclu en 2019, lequel constitue le fondement de la politique du bien-être au travail de la ville de Nice, pour compléter les dispositifs mis en œuvre et permettre aux agents de bénéficier d'une participation à leurs activités de loisirs et de bien-être, le montant de l'aide sociale instituée au bénéfice des agents municipaux a été revalorisé, par paliers avec priorisation des plus bas revenus, pour un coût total de 600 000 € ;
 - La valorisation de l'investissement des agents et la reconnaissance de leurs compétences et expériences demeurent une priorité pour la ville de Nice qui, au travers des avancements de grades, promotions internes et nominations après réussite à concours, y a consacré en 2019 un budget de 402 033 €.



Si l'on neutralise ces dépenses nouvelles, qui représentent un total de 4,4 millions d'euros, **les charges de personnel ne connaissent pas de progression en 2019**, attestant ainsi de la cohérence des mesures mises en œuvre par la ville de Nice depuis plusieurs exercices aux fins de maîtrise de sa masse salariale (limitation des remplacements lors des départs à la retraite, réorganisation et modernisation de l'administration, développement de la mutualisation, contrôle strict du recours aux heures supplémentaires), tout en garantissant aux Niçois des services publics de qualité et aux agents municipaux des conditions de travail et de promotion favorables.

1.2.3. Les subventions et autres charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre un montant total de **90 586 922 €** de dépenses, soit 18 % des dépenses réelles de fonctionnement et 9 millions de moins qu'en 2018 en raison du transfert de la compétence promotion du tourisme à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Ces dépenses, assurées directement par les directions opérationnelles au titre des politiques menées par la ville de Nice, sont ventilées de la manière suivante :

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT (en €)
Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 06)	25 080 868
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Nice	17 452 616
Subvention au budget annexe de la régie autonome de l'Opéra	15 931 320
Subventions sport et jeunesse	12 287 558
Subventions en faveur de la famille	5 898 664
Subventions au titre de l'enseignement et de la formation	5 079 283
Subventions action culturelle - redevances droits d'auteurs	3 888 715
Indemnités, frais de formation et diverses cotisations et contributions	2 400 377
Subventions au titre des interventions sociales et de la santé	1 085 625
Redevances pour licences et logiciels	552 043
Créances irrécouvrables et éteintes	478 018
Formation obligatoire des policiers municipaux	136 271
Autres subventions	315 564
TOTAL AUTRES CHARGES	90 586 922

Dans l'analyse, il convient de souligner les efforts constants de la ville de Nice au profit des personnes en difficulté, des seniors, de la famille ainsi que l'aide au tissu associatif et aux organismes partenaires. Ces efforts se traduisent notamment par l'augmentation de plus de 400 000 euros de l'aide versée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice (17,4 millions d'euros en 2019 contre 17 millions d'euros en 2018).

La ville de Nice est enfin toujours le plus gros contributeur communal au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes. En 2019, cette subvention augmente de 1,2 % soit + 297 402 € par rapport à 2018.



1.2.4. Des frais financiers en baisse de 880 000 euros par rapport à 2018

Le montant des charges financières (intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie) s'élève à **13,02 millions d'euros** (soit seulement 2,5 % des dépenses réelles de fonctionnement), contre près de 13,9 millions d'euros en 2018.

Cette baisse de plus de 880 000 euros est permise par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La baisse de plus de 10 millions d'euros l'encours global de la ville,
- La politique de gestion active des encours menée par la collectivité,
- La baisse du coût des emprunts nouveaux grâce à des taux d'intérêt historiquement bas permettant d'obtenir de nouvelles lignes entièrement sécurisées dans des conditions très favorables.

1.2.5. Les autres dépenses de fonctionnement

➤ Atténuation de produits (2,7 millions d'euros)

Ces dépenses regroupent la contribution de la ville de Nice au FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Elle est quasiment stable avec 2 644 573 € en 2019 contre une somme de 2 655 989 € en 2018.

➤ Charges exceptionnelles (4 millions d'euros)

Ces dépenses sont constituées notamment de :

- Titres annulés sur exercices antérieurs : 1 086 718 € ;
- Versements aux fermiers et concessionnaires : 889 911 € ;
- Bourses et prix versés : 529 322 € ;
- Charges exceptionnelles diverses : 427 967 € ;
- Bonifications d'intérêts : 88 000 € ;
- Dépenses au titre du fonds de solidarité des associations : 84 710 € ;
- Secours et dots : 12 756 €.



2. Des investissements en hausse de 36 %

2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) s'élèvent à la somme de **204,7 millions d'euros**. Elles se répartissent comptablement de la manière suivante :

	2019
Libellé chapitre	Réalisé (en €)
Subventions d'investissement	3 957 255
Emprunts et lignes de trésorerie	84 115 874
Autres	9 368
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	88 082 497
Dotations, fonds divers et réserves	25 875 652
Dépôts et cautionnement reçus	130 887
Autres immobilisations financières	13 301 620
TOTAL RECETTES FINANCIERES (hors cessions)	39 308 159
Produit des cessions d'immobilisations (*)	-
TOTAL RECETTES FINANCIERES (avec cessions)	39 308 158
Travaux d'office pour compte de tiers	-
30 Boulevard Pasteur	-
75 Boulevard Jean Behra	-
43 Corniche Bellevue	7 829
56 Vallon Sabatier	6 629
10 rue Abbaye Grégoire	-
22 Avenue Pauliani	16 711
24 Rue Alberti	-
39/41 Rue Auguste Raynaud	-
CCAS Espace intergénérationnel	712 622
Travaux d'urgence 29 Rue Bashkisteff	19 551
TOTAL « Opérations comptes de tiers et sous mandats »	763 342
TOTAL RECETTES REELLES	128 153 997
Opérations patrimoniales (avances)	473 643
Opérations patrimoniales	25 000 000
TOTAL RECETTES D'ORDRE à L'INTERIEUR DE LA SECTION	25 473 643
Virement de la section de fonctionnement	-
Opérations ordre transfert entre sections	51 119 363
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	76 593 006
TOTAL GENERAL	204 747 003

(*) L'exécution des cessions d'immobilisation s'effectue budgétairement en section de fonctionnement (compte 775)



2.1.1. Un autofinancement élevé des dépenses d'investissement

La ville a fortement augmenté ses dépenses d'équipement en 2019, tout en réduisant son besoin de financement grâce à un niveau élevé d'autofinancement brut ou épargne brute. Celui-ci s'établit en effet à 73 millions d'euros pour la seule année 2019. Cette épargne brute correspond au seul excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Dans une acception large de l'autofinancement, celui-ci est complété par les recettes propres de la section d'investissement telles que les subventions d'investissement reçues, les remboursements de travaux pour compte de tiers ou encore les recettes fiscales et non fiscales propres affectées à la section d'investissement.

2.1.2. Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissements perçues en 2019 par la ville de Nice s'élèvent à **3 957 255 €** et se répartissent comment suit :

NATURE DE LA DEPENSE		MONTANT (en €)
ETAT	Subvention pour l'Observatorium	150 000
	Restauration de l'Abbaye Saint Pons	71 432
	Subvention pour travaux d'urgence falaise Bon Voyage	129 205
	Subvention Pacte Etat-Métropole pour la « Modernisation des horodateurs pour une mobilité durable »	110 479
	Subvention pour des études géotechniques - impasse les Liserons parcelle CHU	26 760
	Subvention Tour Saint-François	212 166
	Subvention ANRU bibliothèque des Moulins	198 648
	Subvention ANRU création crèche Square Colonel Jean-Pierre	53 563
	Subvention pour l'acquisition de caméras piéton, gilets pare-balles	48 920
	TOTAL ETAT	1 001 173
REGION Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Subvention pour l'Observatorium	1 600 000
	Restauration de l'Abbaye Saint Pons	109 750
	Subvention Tour Saint-François	67 000
	Restauration de la Crucifixion de BREA	57 120
	Subvention restauration sculpture marbre	8 004
TOTAL REGION SUD - PACA	1 841 874	
CONSEIL DEPARTEMENTAL des Alpes Maritimes	Cimiez liaison Thermes-Arènes	50 988
	Création crèche Saint Jean d'Angely	77 952
	TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES	128 940



FONDS EUROPEENS	CIMA (<i>Centro Internazionale Monitoraggio Ambientale</i>) Projet de recherche et de développement sur la gestion du risque d'inondation du Magnan – PROTERINA 3 évolution	42 415
	PACTESUR - améliorer la capacité des villes à sécuriser leurs espaces publics urbains face au risque terroriste	195 501
	TOTAL FONDS EUROPEENS	237 916
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	Création centre de loisirs Saint-Isidore et travaux de sécurisation dans les crèches	264 000
	Cuisine centrale	483 352
	TOTAL CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES	747 352
MONTANT TOTAL		3 957 255

2.1.3. Les autres recettes réelles d'investissement

Ces autres recettes sont constituées notamment de :

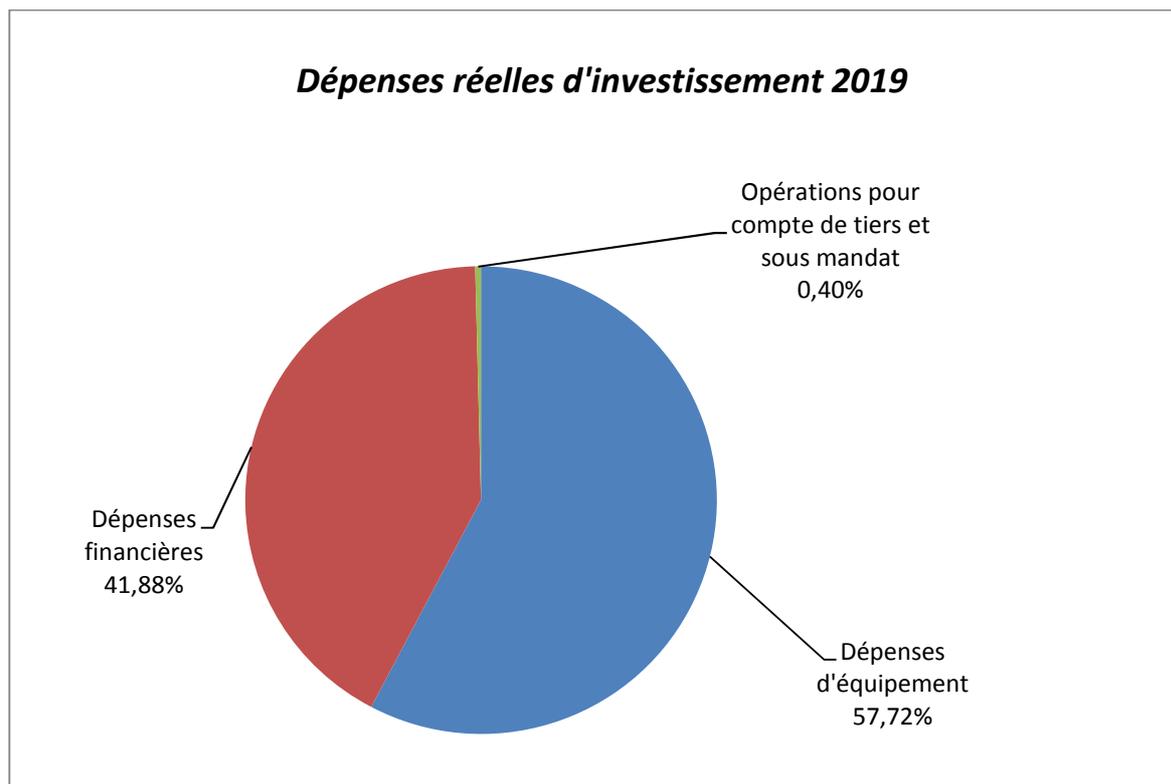
- De 11,9 millions d'euros de remboursements par la Métropole Nice Côte d'Azur des emprunts contractés pour le financement des équipements qui lui ont été transférés ;
- De 9,3 millions d'euros au titre du FCTVA ;
- De remboursement pour des opérations réalisées par la ville pour le compte de tiers ;
- Du remboursement de cautions et de dépôts de garantie par des locataires du patrimoine communal ;
- De divers reliquats de taxes d'urbanisme.



2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont composées principalement :

- Des dépenses d'équipement correspondant aux travaux menés par la municipalité ;
- Des dépenses financières correspondant principalement aux opérations réalisées sur les financements extérieurs ;
- Des dépenses pour compte de tiers.



Dépenses réelles d'investissement	2019 (en €)
Dépenses d'équipement ²	109 904 058
Dépenses financières	79 736 837
Opérations pour compte de tiers et sous mandat	754 241
Total	190 395 136

² Dont acquisition de l'ancien hôpital Saint-Roch.



2.2.1. Des dépenses d'équipement en forte en hausse par rapport à 2018

Alors qu'en 2018, la ville de Nice disposait déjà d'un niveau de dépenses d'équipement élevé (234 €/habitant) et supérieur à Marseille (199 € / habitant), Nantes (173 € / habitant), ou encore Lyon (164 € / habitant), elle a très fortement accru cet effort en 2019 pour permettre la réalisation de chantiers d'ampleurs tels que la livraison de la nouvelle cuisine centrale, la création d'une première trame verte au cœur de Nice ou encore la création d'un parc urbain de 3 hectares dans le quartier du Ray.

✓ **Enseignement et formation (25,1 millions d'euros)**

Les principales actions réalisées en investissement sont les suivantes :

- Livraison de la nouvelle cuisine centrale : 13,8 millions d'euros

Afin d'améliorer toujours plus son service de restauration scolaire et alors que le nombre d'enfants scolarisés est en constante augmentation, la ville de Nice a livré à la rentrée scolaire de septembre 2019 un tout nouvel équipement pour remplacer l'ancienne cuisine centrale qui datait de 1987. Ce nouvel équipement permet désormais :

- L'élimination du plastique de l'intégralité de ses processus de fabrication, alors que la réglementation fixe à 2025 la mise en œuvre de cette interdiction,
- L'intégration en production sur site d'une légumerie (ayant recours à des emplois en insertion pour des personnes en situation de handicap) et d'une pâtisserie,
- Le renforcement la part de produits bio.

- Restructuration du Groupe Scolaire Corniche Fleurie : 1,4 million d'euros

La restructuration complète du groupe scolaire de la Corniche Fleurie s'est achevée à la rentrée scolaire 2019. Les lourds travaux ont consisté au renforcement de la structure, au ravalement de toutes les façades, à l'aménagement d'une salle polyvalente, à la mise en conformité aux règles d'accessibilité, au déplacement de la cantine et à la rénovation complète des salles de classe.

- Extension du Groupe Scolaire Ray-Gorbella : 548 000 euros

Du fait des nouveaux logements prévus dans le quartier du Ray, la ville de Nice a lancé le projet d'agrandissement de l'école Ray-Gorbella, qui consiste en la création de quatre nouvelles classes supplémentaires. En 2019, les dépenses ont principalement consisté en des études, diagnostics, fouilles et sondages avant travaux.

- Ecole du Col de Villefranche : 240 000 euros

Cette école a fait l'objet d'un ravalement de façade et d'une création d'un pôle administratif avec passerelle. Des travaux de sécurité ont également été menés, avec rehaussement des grilles et du portail et mise en sécurité du mur de soutènement.

- Ecole Nice Flore : 226 000 euros

Les travaux ont consisté en la création de classes supplémentaires, dans le cadre du dispositif du dédoublement des CP et CE1 en REP. Ces nouvelles salles ont été aménagées dans la salle de motricité avec aménagement d'un rez-de-chaussée.



- Ecole Cimiez-Essling : 205 000 euros

Les travaux ont consisté au remplacement des fenêtres basculantes par des ouvrants à la française (une cinquantaine). S'ajoutent la réfection des peintures dans les cages d'escalier et le hall, ainsi que le réaménagement des sanitaires dans les maternelles.

- Observatorium – Tranche 2 : 1,8 million d'euros

La deuxième phase de rénovation de l'Observatoire de la Côte d'Azur a consisté en :

- L'aménagement du Grand Équatorial,
- La création d'un espace de projection vidéo sur le thème de l'actualité scientifique,
- L'aménagement des niveaux inférieurs du bâtiment en espace muséographique.

✓ **Aménagement urbain et environnement (22,4 millions d'euros)**

Les principales actions réalisées en investissement sont les suivantes :

- Réalisation du parc urbain du Ray : 5 millions d'euros
Inauguré en janvier 2020, en lieu et place de l'ancien stade du Ray, ce nouveau parc d'une superficie de 3 hectares représente un véritable poumon vert pour le quartier, avec la plantation de 500 arbres, la réalisation d'un ruban d'eau ponctué d'une cascade, une grande pelouse et la construction d'aires de jeux pour les enfants.
- Verdissement de la Ville et entretien des espaces verts de proximité : 4,2 millions d'euros ;
- Fonds de concours versé à la Métropole Nice Côte d'Azur pour la requalification de la Promenade des Anglais et la réalisation de la trame verte : 2 millions d'euros ;
- Réalisation de la trame verte (remboursement à la Métropole Nice Côte d'Azur) : 1,35 million d'euros,
- Aménagements/sécurisation de la Promenade des Anglais (remboursement à la Métropole Nice Côte d'Azur) : 2,86 millions d'euros ;
- Aménagement de la Place Pierre Gautier, du Cours Saleya et de la Cité du Parc (remboursement à la Métropole Nice Côte d'Azur) : 598 000 euros ;
- Restructurations, amélioration de la qualité de vie des quartiers : 1,1 million d'euros (Ariane et Moulins) ;
- Versement de subventions pour les ravalements de façades : 412 000 euros ;
- Promenade du Paillon (densification des aires de jeux notamment) : 204 000 euros.

✓ **Action économique et touristique (10,4 millions d'euros)**

Les principales actions réalisées en investissement sont :

- Le versement de la dernière tranche du fonds de concours à la Métropole Nice Côte d'Azur pour la réalisation de la Ligne 2 du Tramway : 10 millions d'euros ;
- La mise en œuvre de la convention de financement du Pôle d'Echanges Multimodal de Saint-Augustin : 330 000 euros.



✓ **Culture (5,4 millions d'euros)**

Les financements au titre du rayonnement culturel de la ville de Nice ont consisté en des travaux :

- De réhabilitation d'équipements culturels et de restauration d'œuvres (dont 750 000 euros pour l'abbatiale Saint-Pons) : 2,5 millions d'euros ;
- D'entretien, de rénovation, d'accessibilité, de sécurité et d'acquisition de fonds dans les musées niçois : 941 000 euros ;
- De réhabilitation et acquisition de matériel pour les salles de spectacles et des théâtres niçois : 404 000 euros ;
- De rénovation des Studios de la Victorine : 371 000 euros ;
- D'aménagement et d'acquisitions d'ouvrages et de matériel pour les bibliothèques et médiathèques : 171 000 euros ;
- D'acquisitions de matériels pour l'Atelier de la cuisine niçoise : 64 000 euros ;

✓ **Logement et rénovation urbaine (5,7 millions d'euros)**

La ville de Nice s'est associée aux efforts de la Métropole Nice Côte d'Azur en érigeant l'amélioration de l'habitat, du logement et du renouvellement urbain, comme action prioritaire. Ainsi, dans le cadre du PLH (programme local de l'habitat) et des projets de rénovation urbaine, la ville de Nice a versé en 2019, 4,6 millions d'euros de fonds de concours aux bailleurs sociaux, en vue de créer et de réhabiliter des logements sociaux. Elle a également réalisé pour 813 000 euros de travaux sur son parc communal locatif.

✓ **Sports, jeunesse et animation (6,7 millions d'euros)**

La ville de Nice œuvre depuis des années pour :

- L'entretien et la gestion des équipements sportifs (salles, stades, piscines, plateaux sportifs équipements de loisir et clos de boules) ;
- L'évènementiel sportif de haut niveau ;
- Un soutien sans faille aux clubs et associations sportifs, et des actions en faveur de la jeunesse et du sport pour tous.

A travers un programme ambitieux d'entretien et de maintenance des installations sportives (salles, terrains de sports, piscines), mais également de réalisation de nouveaux équipements, la ville de Nice a réalisé l'an passé pour 6,7 millions d'euros de dépenses avec notamment :

- Dans le quartier du Ray, la réalisation d'un terrain de grand jeu pour un montant de 1,6 million d'euros ;
- L'acquisition en VEFA en vue de la construction d'une salle de dojo pour 663 000 euros ;
- La rénovation du terrain de football n°2 situé dans la plaine du Var pour 619 000 euros ;
- La fin des travaux de construction du nouveau centre de formation de l'OGC Nice : 425 000 euros ;
- Des travaux d'entretien et de rénovation dans les piscines : 287 000 euros ;
- La rénovation du gymnase Bois de Boulogne pour 227 000 euros ;
- La rénovation de la salle Pasteur pour 121 000 euros.



✓ **Sécurité et salubrité publique (22,9 millions d'euros)**

Les principales actions réalisées en investissement sont les suivantes :

- L'acquisition de l'ancien hôpital Saint-Roch qui a pour objectif la création d'un hôtel des polices mutualisé entre la police nationale et la police municipale. Le montant total de l'acquisition s'établit à 40 millions d'euros, et s'effectue à hauteur de 15 millions d'euros en 2019, 15 millions en 2020 et enfin le versement d'un solde de 10 millions d'euros en 2021.
- Le développement du programme de vidéoprotection et sécurisation des espaces publics : 2 millions d'euros ;
- Travaux de mise en sécurité de bâtiments et prévention des risques urbains (5,4 millions d'euros) avec notamment des travaux de purge et de confortement dans l'Impasse des Liserons ainsi qu'au 196 et 226 route de Turin (1,7 million d'euros).

✓ **Famille (2,16 millions d'euros)**

Les actions réalisées en investissement se décomposent de la manière suivante :

- Création d'un quatrième lieu d'accueil parents-enfants dans le quartier de l'Ariane. Cette nouvelle structure composée de 3 professionnels du secteur de la petite enfance permet une écoute approfondie et des échanges autour de la fonction parentale. A cela s'ajoutent des travaux de rénovation, de réhabilitation et de mise en sécurité des différents équipements multi-accueil de la ville : 2 millions d'euros ;
- Acquisitions de matériel d'équipement : 137 000 euros.

✓ **Interventions sociales et santé (0,23 millions d'euros)**

L'action sociale engagée par la municipalité s'est traduite en 2019 par :

- Des actions de mise aux normes et de sécurité dans divers bâtiments sanitaires (6 rue Tonduti de l'Escarène, 7 rue Trachel) : 218 000 euros ;
- Des actions en faveur des personnes en difficulté avec l'acquisition de divers matériels médicaux.

✓ **Modernisation de l'administration (9 millions d'euros)**

Les dépenses exposées en 2019 ont essentiellement permis :

- L'aménagement, la rénovation, la mise en sécurité et la réhabilitation des bâtiments administratifs et polyvalents : 2,2 millions d'euros ;
- Le remboursement à la Métropole Nice Côte d'Azur des dépenses d'équipement exposées par les services communs : 6,7 millions d'euros.



Dans le détail, l'exécution 2019 s'articule autour des différentes politiques publiques, autorisations de programme et opérations détaillées dans le tableau ci-dessous :

Politique publique	Code AP / Libellé	Libellé des opérations	CA 2019 (en €)
Aménagements et interventions pour la proximité	5301 - Aménagements et interventions pour la proximité	Aménagements et interventions pour la proximité	980 970,33
	Total 5301 - Aménagements et interventions pour la proximité		980 970,33
Total Aménagement et intervention pour la proximité			980 970,33
Cohésion sociale et politique de la ville	5213 - Aides aux bailleurs	Subventions aides aux bailleurs	5 701 655,18
	Total 5213 - Aides aux bailleurs		5 701 655,18
	5214 - ANRU des Moulins	Bibliothèque des Moulins - acquisition en VEFA	1 131 900
		Réalisation du jardin des jacarandas	54 987,91
	Total 5214 - A.N.R.U des Moulins		1 186 887,91
	5216 - Plan National de Requalification Notre-Dame	Crèche Colonel Jeanpierre - acquisition en VEFA	512 056,69
		Halte-jeu de la rue de Suisse – acquisition	621 176,20
		Square Colonel Jeanpierre - travaux	19 705,20
	Total 5216 - Plan National de Requalification Notre Dame		1 152 938,09
	5231 - Amélioration de la qualité de vie	Renouvellement du matériel de la petite enfance	136 012,68
		Solidarité - acquisition de matériels	7 035,50
	Total 5231 - Amélioration de la qualité de vie		143 048,18
	5232 - Santé publique	Santé publique - acquisition de matériels	4 188,80
	Total 5232 - Santé publique		4 188,80
Total Cohésion sociale et politique de la ville			8 188 718,16
Embellissement du patrimoine	8010 - Travaux réhabilitation architecture	Aménagement de la Cité du Parc	597 652,08
		Fonds de concours - Promenade des Anglais Phase 3 + Trame verte	2 000 000
		Promenade des Anglais - Phase 3	2 860 224,94
		Réalisation de la trame verte	1 353 216,32
		Rénovation des façades	404 519,85
	Total 8010 - Travaux réhabilitation architecture		7 215 613,19
	8011 - Plan éclairage décoratif	Travaux éclairage décoratif	80 218,26
	Total 8011 - Plan éclairage décoratif		80 218,26
	8013 - Mise en valeur travaux patrimoine bâti	Aménagement bâtiment ancien Sénat	350 304,48
		Patrimoine privé - Sécurisation et démolition	214 276,60
		Patrimoine privé - Travaux de mises aux normes et de rénovation	598 830,81
Réhabilitation de l'ensemble immobilier Saint-François		1 035 930,93	
Total 8013 - Mise en valeur travaux patrimoine bâti		2 199 342,82	
8014 - Travaux patrimoine culturel	Abbaye Saint-Pons - Restauration	750 252,60	



		complète	
		Église du Gesù - Restauration	74 651,23
		Église du Vœu - Restauration	9 577,20
		Travaux de conservation des bâtiments culturels	171 895,15
		Total 8014 - Travaux patrimoine culturel	1 006 376,18
	8015 - Acquisition droit de préemption	Acquisition fonds de commerce	336 385,36
		Acquisition Palais de Belgique	710 415
		Total 8015 - Acquisition droit de préemption	1 046 800,36
		Total Embellissement du patrimoine	11 548 350,81
Embellissement paysager des espaces publics	8110 - Travaux de conservation des espaces verts de proximité	Équipement et travaux de conservation des espaces verts de proximité	776 998,84
		Total 8110 - Travaux de conservation des espaces verts de proximité	776 998,84
	8111 - Rénovation des espaces verts de proximité	Réaménagement des squares et des aires de jeux	319 533,34
		Total 8111 - Rénovation des espaces verts de proximité	319 533,34
	8112 - Création espaces verts urbains	Plan de verdissement de la ville	2 569 997,14
		Promenade du Paillon - Densification des aires de jeu	148 764,55
		Total 8112 - Création espaces verts urbains	2 718 761,69
	8113 - Gros travaux de rénovation des grands espaces	Réhabilitation du front de mer	736 143,40
		Total 8113 - Gros travaux de rénovation des grands espaces	736 143,40
	8114 - Création du parc urbain du Ray	Réalisation du parc urbain paysager du Ray	5 068 445,91
		Total 8114 - Création du parc urbain du Ray	5 068 445,91
	8115 - Conservation et aménagement du Parc Phoenix	Conservation et aménagement du Parc Phoenix	243 965,51
		Total 8115 - Conservation et aménagement du Parc Phoenix	243 965,51
8116 - Aménagement paysager de la colline du château	Aménagement de la colline du château	98 772,81	
	Total 8116 - Aménagement paysager de la colline du château	98 772,81	
		Total Embellissement paysager des espaces publics	9 962 621,50
Enseignement supérieur et recherche	2312 - Grandes opérations enseignement supérieur	Maison de l'Etudiant	2 728,91
		Observatorium - Tranche 2	1 816 133,76
		Total 2312 - Grandes opérations enseignement supérieur	1 818 862,67
		Total Enseignement supérieur et recherche	1 818 862,67
Fonds de concours et Pôles d'Echanges Multimodaux	9012 - Fonds de concours et Pôles d'Echanges Multimodaux	Fonds de concours - Ligne 2 du Tramway	10 000 000
		PEM ³ de Saint-Augustin	330 492,48
		Total 9012 - Fonds de concours et Pôles d'Echanges Multimodaux	10 330 492,48
		Total Fonds de concours et Pôles d'Echanges Multimodaux	10 330 492,48
Handicap et accessibilité	5010 - Mise en accessibilité des bâtiments	Travaux d'accessibilité et de mises normes des bâtiments	1 305 635,28
		Total 5010 - Mise en accessibilité des bâtiments	1 305 635,28

³ Pôle d'échanges multimodal



Total Handicap et accessibilité			1 305 635,28
Jeunesse et loisirs	4010 - Aménagement et équipement des centres de loisirs	Centres AnimaNice - Aménagement et modernisation des matériels	274 835,97
		Centres AnimaNice - Travaux de rénovation et de mises aux normes	97 188,76
	Total 4010 - Aménagement et équipement des centres de loisirs		372 024,73
Total Jeunesse et loisirs			372 024,73
Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	0110 - Travaux de réhabilitation des bâtiments	Hôtel de ville - Travaux de rénovation	76 505,37
		Modernisation du centre horticole	62 648,92
		Projet réaffectation Halle Spada	630,96
	Total 0110 - Travaux de réhabilitation des bâtiments		139 785,25
	0111 - Travaux sécurité électrique & chauffage	Data Center	399 030,89
		Gestion Technique Centralisée des bâtiments	271 591,50
		Travaux de sécurité, chauffage et incendie	252 015,69
	Total 0111 - Travaux sécurité électrique et chauffage		922 638,08
	0112 - Réhabilitation et aménagement des locaux administratifs	Aménagement et rénovation - Site de la batterie russe	253 764,14
		Arcades de la Cité du Parc	364 596,23
		Travaux de conservation de la croix de marbre	4 371,59
		Travaux de sécurisation des bâtiments publics	1 857 670,05
		Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) Gare du Sud	52 279,01
		Villa La Luna - Travaux de rénovation	40 293,45
	Total 0112 - Réhabilitation et aménagement des locaux administratifs		2 572 974,47
0113 - Sécurisation des bâtiments publics	Contrôle d'accès et rehaussement des grilles	71 637,48	
	Mise en sécurité bâtiments administratifs et scolaires	177 677,14	
	Travaux de sécurisation des bornes sensibles	197 113,46	
Total 0113 - Sécurisation des bâtiments publics		446 428,08	
Total Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics			4 081 825,88
Modernisation de l'administration	0211 - Equipement et matériel de l'administration	Gestion unifiée - Acquisition de matériels pour les ressources humaines	4 251,74
		Gestion unifiée - Acquisition de mobiliers et matériels	995 488,73
		Gestion unifiée - Acquisition de véhicules	625 145,82
		Gestion unifiée - Acquisitions récurrentes de matériel informatiques	852 538,41



		Gestion unifiée - Annonces et insertions	3 342
		Gestion unifiée - Projets d'acquisition de matériel informatiques	2 536 279,06
		Gestion unifiée – Autres acquisitions de matériel informatique	1 412 209,73
	Total 0211 - Equipement et matériel de l'administration		6 429 255,49
	0212 - Qualité services publics aux citoyens	Equipement pour la vie associative	12 099,66
		Relations publiques - Acquisition de matériel	136 735,47
	Total 0212 - Qualité services publics aux citoyens		148 835,13
	9013 - Rénovation de l'Acropolis	Travaux de relocalisation de l'Office du Tourisme	7 786,03
	Total 9013 - Rénovation de l'Acropolis		7 786,03
Total Modernisation de l'administration			6 585 876,65
<i>Petite enfance</i>	6012 - Création, extension et aménagement des crèches	Mise en conformité des cuisines de la petite enfance	141 296,66
		Rénovation des bâtiments de la petite enfance	610 576,67
	Total 6012 - Création, extension et aménagement des crèches		751 873,33
Total Petite enfance			751 873,33
<i>Prévention et sécurité</i>	1010 - Développement de la vidéosurveillance	Programme de vidéosurveillance	3 504 719,32
	Total 1010 - Développement de la vidéosurveillance		3 504 719,32
	1011 - Equipement de la Police Municipale	Aménagement de la fourrière automobile	28 332,44
		Equipement de la Police Municipale	604 577,05
	Total 1011 - Equipement de la Police Municipale		632 909,49
	1012 - Prévention des risques urbains	Fleuve Magnan - Travaux et études sur les risques d'inondation	68 637,58
		Sécurisation et installation d'alarmes anti-intrusion	586 966,79
		Travaux de confortement	2 184 442,46
	Total 1012 - Prévention des risques urbains		2 840 046,83
	1014 - Acquisition d'horodateurs pour stationnement payant sur voirie	Acquisition des horodateurs	430 708,80
Total 1014 - Acquisition d'horodateurs pour stationnement payant sur voirie		430 708,80	
1015 - Hôtel des Polices Saint-Roch	Hôpital Saint-Roch - Acquisition du foncier + Etudes	15 352 411,24	
Total 1015 - Hôtel des Polices Saint-Roch		15 352 411,24	
Total Prévention et sécurité			22 760 795,68
<i>Rayonnement culturel</i>	3010 - Travaux de sécurisation des bâtiments culturels	Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	841 752,78
	Total 3010 - Travaux de sécurisation des bâtiments culturels		841 752,78



	3012 - Création lieux culturels	Halle Spada - Atelier des artistes	79 213,13
	Total 3012 - Création lieux culturels		79 213,13
	3013 - Equipements culturels, Œuvre d'arts et Fonds de concours	Acquisition d'œuvres	146 683,11
		Atelier cuisine niçoise	32 907,71
		Equipements culturels	496 521,52
		Legs KOSMA	24 297
	Total 3013 - Equipements culturels, œuvres d'arts et fonds de concours		718 011,34
	3014 - Aménagement et rénovation des boutiques des musées	Modernisation et aménagement des boutiques de musées	68 083,02
	Total 3014 - Aménagement et rénovation des boutiques des musées		68 083,02
	3015 - Equipement et rénovation des salles de spectacle	Acquisition et équipement des salles de spectacles	228 200,50
		Equipement de la Cinémathèque	79 323,96
Equipement de la salle de théâtre Francis Gag		16 505,25	
Travaux de rénovation des studios de la Victorine		375 883,25	
Total 3015 - Equipement et rénovation des salles de spectacle		699 912,96	
Total Rayonnement culturel			2 406 973,23
Sports	4110 - Création équipements sportifs	Quartier du Ray - Création du terrain de grand jeu	1 611 969,34
		Quartier du Ray - Salle de Dojo - Acquisition en VEFA	662 733,90
	Total 4110 - Création équipements sportifs		2 274 703,24
	4112 - Aménagement et conformité des installations sportives	Aménagement et équipement du Complexe sportif des Combes	8 087,52
		Aménagement et équipement de la salle Jean Bouin	164 526,79
		Aménagement et équipement des installations sportives	2 239 536,61
		Aménagement et équipement du complexe sportif du Mercantour	21 014,28
		Déplacement de la chaufferie du Parc des Sports Charles Ehrmann	14 698,45
		Rénovation du Terrain n°2 - La Plaine	619 507,86
		Stade Hairabedian- Rénovation des terrains de football	1 200
		Subventions dans le cadre de la politique de Proximité	50 000
	Travaux de rénovation des installations sportives	550 248,13	
	Total 4112 - Aménagement et conformité des installations sportives		3 668 819,64
	4113 - Travaux sur le patrimoine assujettis à la TVA	Aménagement des installations sportives assujetties à la TVA	167 025,89
		Aménagement du Centre de Formation de l'OGC Nice	424 378,09



Total 4113 - Travaux sur le patrimoine assujettis à la TVA		591 403,98
Total Sports		6 534 926,86
Rénovation des cimetières	8211 - Travaux de maintenance des cimetières	Rénovation et conservation des cimetières 395 334,31
	Total 8211 - Travaux de maintenance des cimetières 395 334,31	
	8214 - Construction et rénovation de caveaux	Rénovation et aménagement sur les concessions de cimetières 199 147
	Total 8214 - Construction et rénovation de caveaux 199 147	
Total Rénovation des cimetières		594 481,31
Vie Scolaire	2010 - Création d'écoles	Construction Groupe Scolaire Saint-Isidore 299 294,23
	Total 2010 - Création d'écoles 299 294,23	
	2011 - Gros travaux de rénovation des écoles	Extension du Groupe Scolaire Ray-Gorbella 548 474,25
		Restructuration du groupe scolaire de la Corniche Fleurie 1 464 398,30
	Total 2011 - Gros travaux de rénovation des écoles 2 012 872,55	
	2012 - Aménagement, conformité et équipement des écoles	Groupe Scolaire les Magnolias - Réfection de la cuisine 20 265,70
		Mises aux normes des cantines scolaires 583 468,93
		Plan d'équipement de la cuisine centrale 309 971,21
		Plan d'équipement des écoles 582 843,98
		Plan numérique des écoles 263 366,31
		Travaux de rénovation des bâtiments scolaires 3 606 568,25
	Total 2012 - Aménagement, conformité et équipement des écoles 5 366 484,38	
	2013 - Modernisation de la cuisine centrale	Travaux de construction de la nouvelle cuisine centrale 13 780 918,92
	Total 2013 - Modernisation de la cuisine centrale 13 780 918,92	
2014 - Centre Multi accueil de l'Ouest Nice Méridia	Construction du Centre multi-accueil de l'Ouest 220 058,69	
Total 2014 - Centre Multi accueil de l'Ouest Nice Méridia 220 058,69		
Total Vie Scolaire		21 679 628,77
Total général		109 904 057,67



2.2.2. Les autres dépenses réelles d'investissement

Ces autres dépenses sont constituées des dépenses dites « financières » qui s'élèvent à la somme de **79,6 millions d'euros** et sont ventilées comme suit :

- Remboursement des annuités d'emprunts : 40,25 millions d'euros ;
- Gestion active des emprunts (en dépenses et en recettes) : 34,4 millions d'euros ;
- Remboursement de l'emprunt afférent au PPP de l'Allianz Riviera : 4,7 millions d'euros ;
- Remboursements de cautions aux locataires du patrimoine privé de la ville de Nice pour un peu moins de 200 000 euros ;
- Remboursement d'emprunts CAF pour environ 50 000 euros.

A ces dépenses financières s'ajoutent des dépenses réalisées :

- Au titre de dépôts ou de cautionnement versés par la ville mais aussi au titre de créances résultant des versements effectués à la suite de la mise en jeu de garanties d'emprunt accordées par la ville pour un montant d'environ 90 000 euros ;
- Pour des travaux réalisés pour le compte de tiers pour environ 750 000 euros et qui comprennent essentiellement des opérations menées pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale (création d'un centre intergénérationnel à Nice Méridia) et des travaux d'urgence réalisés d'office par la ville en lieu et place de propriétaires défaillants.

3. Situation des encours au 31 décembre 2019

3.1. Une importante réduction du besoin de financements extérieurs

Les différents encours se décomposent en :

- ✓ **362 940 521 €** au titre du financement bancaire des dépenses d'équipement ;
- ✓ **100 463 812 €** au titre du financement de la construction de l'Allianz Riviera assuré par un PPP (partenariat public privé), incluant une redevance RBA1 (investissement et financement) ;
- ✓ **15 000 000 €** pour un financement relais souscrit dans le cadre de l'acquisition de l'Hôpital Saint Roch⁴.

Dans le détail l'évolution des encours est la suivante :

❖ Encours bancaire

	2016		2017		2018		2019	
	En valeur	En %						
Fixes	277 221 774	72,47%	276 603 499	69,29%	241 125 930	65,42%	224 237 228	61,67%
Variables	105 309 503	27,53%	122 585 356	30,71%	127 430 905	34,58%	138 703 293	38,22%
Structurés	-	-	-	-	-	-	-	-

⁴ Et 25 millions d'euros de différé de paiement constatés comptablement au cours de l'exercice 2019 en écritures d'ordre.



TOTAL	382 531 277	100%	399 188 855	100%	368 556 835	100%	362 940 521	100%
--------------	--------------------	-------------	--------------------	-------------	--------------------	-------------	--------------------	-------------

❖ **Encours PPP**

	2016		2017		2018		2019	
	En valeur	En %						
Fixes	114 545 021	100%	109 865 737	100%	105 172 024	100%	100 463 812	100%
Variables	-	-	-	-	-	-	-	-
Structurés	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	114 545 021	100%	109 865 737	100%	105 172 024	100%	100 463 812	100%

❖ **Encours relais**

	2016		2017		2018		2019	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Emprunt relais							15 000 000	100 %
TOTAL							15 000 000	100%

L'analyse de la structure du volume de l'encours bancaire de la ville de Nice met en lumière plusieurs éléments, à savoir :

- **Des prêteurs diversifiés**, puisque l'encours se répartit autour des groupes suivants :

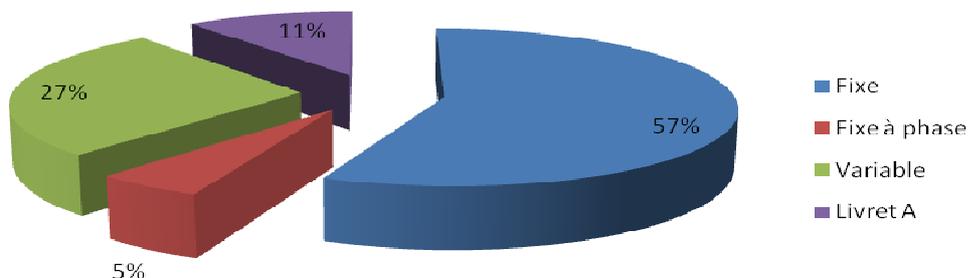
Prêteur	CRD au 31/12/2019	% du CRD
SFIL –CAFFIL- BANQUE POSTALE	147 020 353 €	40,51 %
CAISSE D'EPARGNE- CREDIT FONCIER	57 948 621 €	15,97 %
GRUPE CREDIT AGRICOLE	40 143 864 €	11,06 %
SOCIETE GENERALE	24 296 076 €	6,69 %
CAISSE DES DEPOTS	21 450 257 €	5,91 %
RIVAGE INVESTMENT	18 204 167 €	5,02 %
CREDIT COOPERATIF	17 610 247 €	4,85 %
ARKEA	13 000 000 €	3,58 %
DEXIA CL	11 064 619 €	3,05 %
Autres prêteurs	12 202 317 €	3,36 %
Ensemble des prêteurs	362 940 521 €	100 %

- **Des emprunts sécurisés**, puisque 100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler de bonne conduite (62 % de son encours est à taux fixe et 38 % en taux variable).

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
362 940 521 €	2,23 %	10 ans 9 mois	5 ans 11 mois	68

Par ailleurs, le stock des emprunts de la ville de Nice présente un rythme d’extinction soutenu. En effet, les durées résiduelles moyennes généralement observées sur les collectivités, oscillent autour de 14 ans (*source Finance Active*) contre 10 ans 9 mois pour Nice.

Répartition de l'encours par structure de taux



Le stock d’emprunts de la ville de Nice est désormais composé d’indexations simples classées 1A selon la Charte Gissler de bonne conduite, soit le risque le plus faible. Elles sont en phase avec les recommandations contenues dans la circulaire du 25 juin 2010, et avec le décret du 30 août 2014 encadrant le recours à l’emprunt des collectivités.

La classification des risques s’appuie sur deux axes d’évaluation, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

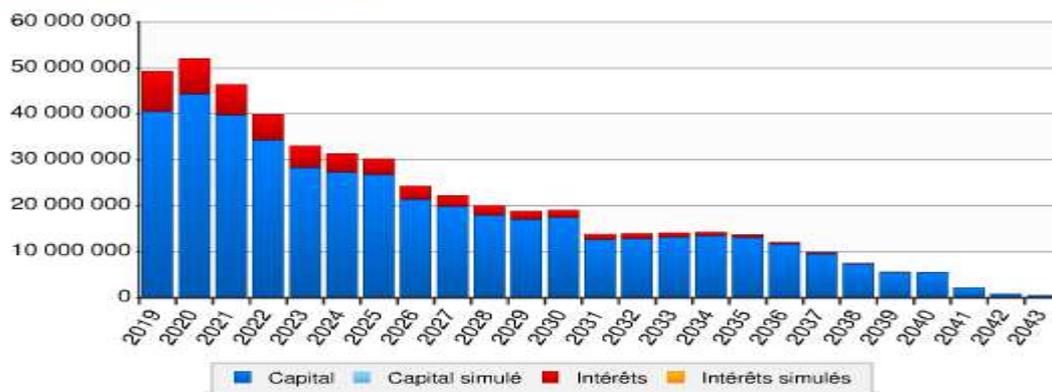
SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE



Profil d'extinction de l'encours de la ville de Nice au 31/12/2019

Flux de remboursement



Une partie de l'encours (18,8 millions d'euros) correspond à des emprunts ayant financé des équipements transférés depuis à la Métropole Nice Côte d'Azur. Il est à noter que la Métropole Nice Côte d'Azur rembourse à la ville de Nice une annuité d'un montant de **13,1 millions d'euros** depuis 2008 au titre du transfert d'une quote-part des emprunts contractés pour le financement d'équipements transférés.

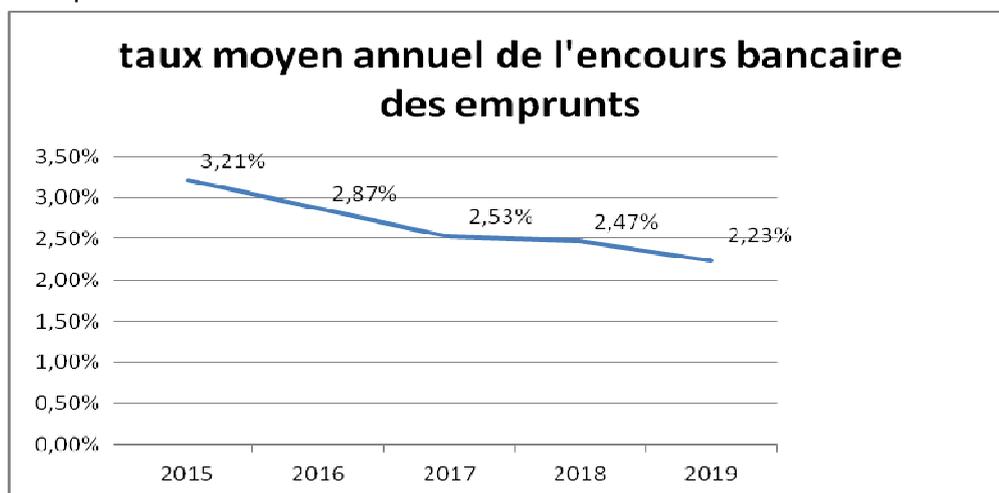
Au total, l'encours bancaire de la ville de Nice s'est réduit globalement de 10,32 millions d'euros entre 2018 et 2019, soit une somme de - 5,62 millions d'euros (hors grand stade et portage financier Hôpital Saint Roch) et - 4,7 millions d'euros au titre de l'Allianz Riviera.

Pour mémoire, entre 2008 et 2019, hors grand stade, la ville de Nice a financé plus d'un milliard d'euros de dépenses d'équipement. Dans le même temps, son encours bancaire a baissé de 18,6 millions d'euros (381,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 362,9 millions d'euros au 31 décembre 2019, hors Allianz Riviera et portage financier Hôpital Saint Roch).



3.2. Un taux moyen en constante diminution

En 2019, les intérêts d'emprunts se sont élevés à **13,02 millions d'euros** contre 13,9 millions d'euros en 2018, soit une baisse de plus de 880 000 euros permise à la fois par la baisse du stock d'emprunts bancaires (-10,32 millions d'euros sur un an), la baisse des taux de marché et la politique de gestion active menée par la ville.



Conformément aux contrats signés, le remboursement du capital s'est élevé à **45 024 526 €**, soit une annuité totale de **58 050 742 €** qui se répartit comme suit :

Emprunts en euros	40 260 839
Emprunts afférents aux PPP	4 708 212
Emprunts Caisse allocations familiales	55 475
	45 024 526
Intérêts réglés à l'échéance	8 838 360
ICNE (intérêts courus non échus)	- 292 680
Intérêts ligne de crédit	7 963
Intérêts des autres emprunts	4 472 573
	13 026 216
TOTAL ANNUITE 2019	58 050 742



3.3. Les nouveaux encours

En 2019 et grâce à la politique de désendettement menée, le montant des nouveaux encours s'est établi à seulement **34,7 millions** d'euros afin de financer le programme d'équipement de la ville de Nice (hors financement relais Hôpital Saint Roch).

Prêteur	Montant emprunté (en €)	Conditions financières
Arkéa Banque	7 000 000	Euribor 12 mois + 0,54 % sur 20 ans
La Banque Postale	17 600 000	Euribor 12 mois + 0,47 % sur 20 ans
La Banque Postale	100 000	Euribor 12 mois + 0,25 % sur 15 ans
Caisse d'Epargne	10 000 000	Livret A + 0,30 % sur 20 ans
Ensemble des prêteurs	34 700 000	

Concernant le portage financier spécifique à l'opération d'acquisition de l'Hôpital Saint Roch, un financement relais sur 2 ans in fine a été contracté au Crédit Agricole.

Prêteur	Montant emprunté (en €)	Conditions financières
Crédit Agricole PACA	15 000 000	Taux fixe + 0,35 % sur 2 ans in fine



Conclusion

Les réalisations budgétaires de la ville de Nice pour 2019 permettent de constater :

- ✓ Une baisse importante des dépenses de fonctionnement pour la deuxième année consécutive portant les efforts réalisés dans le cadre du contrat financier à 16,3 millions d'euros sur 2 ans,
- ✓ Une baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties de près de 10 % (10 millions d'euros) qui sera complétée par une baisse équivalente en 2020 ;
- ✓ Une nouvelle baisse du recours au financement extérieur portant l'effort de la ville en la matière à 45 millions d'euros en 2 ans ;
- ✓ Une augmentation des dépenses d'investissement portées de 80,8 millions d'euros en 2018 à 109,9 millions d'euros en 2019 pour permettre notamment : l'acquisition de l'hôpital Saint-Roch destiné à être transformé en Hôtel des polices mutualisé, l'inauguration de la première cuisine centrale sans plastique de France, l'ouverture d'un nouveau parc de 3 hectares au sein du quartier du Ray ou encore la livraison de la première trame verte au cœur de Nice.

Cette gestion rigoureuse permet le maintien à un bon niveau l'ensemble des ratios financiers de la ville et la différence entre les dépenses et les recettes 2019 permet de dégager un **résultat libre d'affectation positif de 14 731 805,09 €** qu'il sera proposé de réaffecter dans le cadre de la prochaine décision modificative.





Budget annexe de l'Opéra

Le budget annexe de la régie autonome de l'opéra de Nice a été créé par délibération du 8 avril 2011. Cette régie, dotée de la seule autonomie financière, a pour mission de gérer le théâtre lyrique de l'Opéra, la Diacosmie, l'art lyrique, l'orchestre philharmonique et le ballet Nice Méditerranée, ainsi que les services, personnels et équipements nécessaires à son fonctionnement.

1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement : 20 millions d'euros

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- De la subvention versée par la ville de Nice au budget annexe de l'Opéra : 15,9 millions d'euros,
- De la subvention versée par le Département des Alpes-Maritimes en faveur du fonctionnement de l'orchestre philharmonique de Nice pour un montant de 1,8 million d'euros,
- Des recettes de billetteries et diverses recettes liées à l'activité du budget annexe : 1,7 million d'euros,
- Des recettes liées à l'exploitation de la buvette du théâtre et des locations de salles de l'Opéra (0,05 million d'euros),
- De produits exceptionnels comprenant des dons divers de mécénats à hauteur de 175 709 € et la vente aux enchères de costumes et d'un véhicule pour 11 892 €.

1.2. Les dépenses de fonctionnement : 20 millions d'euros

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- Des charges de personnel pour 18,3 millions d'euros,
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement de l'Opéra avec essentiellement :

✓ Les fournitures diverses :	420 920 €
✓ Le gardiennage :	320 415 €
✓ L'énergie et le chauffage :	233 338 €
✓ Les contrats de prestations de service :	120 661 €
✓ Les entretiens et maintenances diverses :	141 032 €
✓ Les locations mobilières :	73 507 €
✓ Les frais de publicité et de publications :	110 701 €
✓ L'entretien des bâtiments :	30 831 €
✓ Les frais de déplacements, missions et réceptions :	117 192 €
✓ Les transports collectifs de biens :	43 259 €
✓ la documentation (abonnements et achats de fonds) :	18 675 €
✓ Les honoraires, assurances, banque, frais de contentieux :	123 440 €
- Des autres charges de gestion courante (droits d'auteurs par exemple) pour un montant de **331 871 €**,
- De diverses charges exceptionnelles pour un montant de **12 235 €**,
- De charges financières liées au fonctionnement de la ligne de trésorerie du budget annexe pour un montant de **4 383 €**.



2. Section d'Investissement

2.1. Les recettes d'investissement : 439 000 euros

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- Du fonds de compensation de la TVA pour 273 270 €,
- De l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 165 627 €.

2.2. Les dépenses d'investissement : 275 000 d'euros

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **274 832 €** (soit un taux de réalisation de 95 %) et ont notamment permis le paiement :

- De travaux de rénovation du plancher de la scène de l'Opéra (92 000 euros),
- D'achats de nouveaux projecteurs (66 000 euros).

Conclusion

Au total, l'exécution budgétaire 2019 permet de dégager un résultat de clôture libre d'affectation positif de 95 046,22 €.





Budget annexe Nikaïa-Acropolis

Le budget annexe de la régie autonome Nikaïa-Acropolis a été créé par délibération du 2 février 2018, avec pour objectif la reprise en gestion directe des palais Acropolis et Nikaïa à compter du 1^{er} juillet 2018. Contrairement à l'année précédente où seuls 6 mois de gestion avaient été constatés, les chiffres présentés portent donc sur un exercice comptable complet.

1. Section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement : 21,4 millions d'euros

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement :

- Des produits des services vendus par les palais Acropolis et Nikaïa (locations d'espaces, billetterie, bar, restauration rapide et prestations diverses liées aux manifestations et congrès) pour 19,7 millions d'euros,
- Des recettes de location du parvis de Nikaïa pour 1,6 million d'euros,
- De la part "salarié" des titres restaurant prélevée sur les rémunérations des agents de la régie pour environ 76 500 euros.

1.2. Les dépenses de fonctionnement : 18,3 millions d'euros

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel pour un montant de 5,72 millions d'euros et des charges à caractère général (12,5 millions d'euros) retraçant l'ensemble des dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des palais Acropolis et Nikaïa.

Ces charges à caractère général sont principalement constituées par :

✓ Les fournitures diverses :	371 476 €
✓ Le gardiennage :	1 451 063 €
✓ L'énergie et le chauffage :	631 983 €
✓ Les contrats de prestations de service :	4 704 347 €
✓ Les entretiens et maintenances diverses :	690 993 €
✓ Les locations mobilières :	2 270 971 €
✓ Les frais de publicité, publications et foires :	210 845 €
✓ L'entretien des bâtiments :	273 369 €
✓ Le nettoyage des locaux :	739 617 €
✓ Les frais de déplacements, missions et réceptions :	21 333 €
✓ Les assurances, banque, études, redevances :	225 273 €
✓ Les impôts et taxes liés à l'activité :	924 066 €



2. Section d'Investissement

Un million d'euros a été investi en 2019 pour des opérations de sécurité sur les ascenseurs du Palais Acropolis, des travaux d'amélioration du réseau wifi des salles de conférence ou encore l'acquisition de petits matériels pour les deux équipements.

Conclusion

Au total, le budget annexe dégage un résultat libre d'affectation positif de 2 088 503 €.

END